

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(90^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mardi 29 Novembre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. — IX^e Plan (deuxième loi de Plan). — Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 5731).

M. Christian Goux, président de la commission des finances, suppléant M. Taddei, rapporteur.

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Porelli, suppléant M. Ansart, président et rapporteur pour avis de la commission de la production.

Suspension et reprise de la séance (p. 5737).

M. Salmon, rapporteur du Conseil économique et social.

M. Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

Discussion générale :

M.M. Méhaignerie, Marcellin, le secrétaire d'Etat,
Paul Chomat,
Barnier.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 5750).

★ (1 f.)

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

IX^e PLAN (DEUXIEME LOI DE PLAN)

Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi définissant les moyens d'exécution du IX^e Plan de développement économique, social et culturel (deuxième loi de Plan) (n° 1769, 1833).

La parole à M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, suppléant M. Taddei, rapporteur.

M. Christian Goux, président de la commission des finances. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, mesdames, messieurs, M. Taddei étant retenu par un empêchement majeur, je présenterai les grandes lignes de son rapport.

Les tensions provoquées par la mutation contemporaine des technologies et des mentalités, avec les difficultés qu'elle fait naître, mais aussi l'espoir qu'elle suscite, appellent pour la France la définition d'une stratégie globale, à la fois économique, sociale et culturelle. A ce titre, le Plan est une nécessité pour pallier les incohérences intersectorielles et les ruptures sociales qu'implique une période où les changements profonds s'accroissent.

Le IX^e Plan constitue ainsi le cadre de référence qui permet au Gouvernement et à la majorité qui le soutient de réagir aux événements quotidiens sans perdre de vue les objectifs majeurs qu'ils se fixent à un horizon plus lointain.

Instrument de la fidélité du Gouvernement à lui-même, le IX^e Plan doit permettre en outre à l'ensemble des Français de prendre conscience de l'enjeu des efforts qu'ils auront à consentir et des chances qu'ils peuvent en attendre au cours des prochaines années. Éclairant les objectifs et les moyens d'y parvenir, il accélère la probabilité de réussite de la stratégie retenue. Ainsi, les mesures immédiates sont éclairées par la perspective quinquennale du Plan ; ainsi, les idées abstraites — par nature — d'un projet à long terme se concrétisent par les choix effectués pour les années 1984 à 1988.

Le débat qui s'est tenu lors de la précédente session sur la première loi de IX^e Plan a été l'occasion pour le Gouvernement de présenter, et pour l'Assemblée nationale de préciser, ces grandes orientations fixées à la nation pour son développement économique, social et culturel au cours des cinq prochaines années.

Les travaux qui ont précédé l'élaboration de cette première loi, comme de la deuxième loi de Plan, loi de moyens, qui nous est aujourd'hui soumise, ont permis une mobilisation sans précédent de l'ensemble des acteurs de la vie économique, en particulier dans les régions, ce qui constitue une nouveauté dont la portée sera déterminante pour le succès du Plan.

Les fondements d'un large accord, dont on peut retrouver l'écho dans les débats du Conseil économique et social, ont ainsi été posés, tant sur les objectifs — l'emploi par la modernisation, dans le respect des grands équilibres — que sur les moyens nécessaires pour y parvenir : efforts prioritaires en matière d'activités productives, de solidarité et d'efficacité dans l'exécution.

Conscient de la route déjà parcourue, M. Taddei a examiné le présent projet de loi qui, selon la loi du 29 juillet 1982, « définit les mesures juridiques, financières et administratives à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la première loi de Plan », avec le souci de mettre en lumière la logique des moyens destinés à tenir les engagements pris au printemps lors du vote de la première loi.

Il tient à souligner dès l'abord son accord avec la démarche générale du projet, dont la présentation lui a paru à la fois concise, concrète, pédagogique et structurée, à l'exception malheureusement de quelques actions, notamment dans le domaine de la politique industrielle.

Cependant, sa volonté de clarifier afin de mieux mobiliser, et donc d'accroître les chances de réussite du IX^e Plan, l'a conduit à apporter certaines précisions sur quelques points déterminants qui lui paraissent encore insuffisamment explicités.

C'est ainsi qu'en commission, M. Taddei a souligné les contraintes de temps qui lui ont été imposées pour la préparation de son rapport. Malgré ses inconvénients, la brièveté des délais laissés au Parlement pour l'examen du projet de loi de Plan permettra cependant son adoption en temps utile, ce qui n'a été le cas que deux fois depuis 1945.

La méthode d'élaboration du Plan apparaît rigoureuse. Le choix d'une économie ouverte, qui constitue une de ses options fondamentales, impose un retour durable aux grands équilibres macro-économiques, sans que la politique du Gouvernement puisse être considérée comme une adaptation passive à l'environnement international. Elle tend au contraire à le modifier, qu'il s'agisse de la coopération avec le tiers monde, du système monétaire international ou de la construction européenne.

Une ligne d'action claire et résolue a permis de concentrer les efforts sur quatre domaines d'intervention complémentaires : l'investissement productif, la formation, la recherche et la commercialisation de la production française à l'étranger. Ces quatre domaines relèvent d'un ensemble cohérent d'activités que l'on peut définir comme la filière productive. Ils offrent la possibilité de surmonter la crise par l'extension des capacités économiques et le développement de la productivité.

On ne saurait, en effet, se résigner à la stagnation de la productivité dans le dessein de préserver des emplois à court terme. Pour obtenir une amélioration durable de l'emploi, il n'est pas d'autre voie que l'accroissement des parts des marchés intérieur et extérieur, l'introduction des nouvelles technologies et l'amélioration de la formation professionnelle.

Toutefois, ces interventions prioritaires — nous le savons tous — n'auront pas d'effets immédiats. Il est nécessaire de trouver d'autres gisements de productivité, en particulier par une réorganisation du travail visant à la fois l'intensification de la mise en valeur du capital et la réduction de la durée du travail. Des précisions seraient nécessaires en ce domaine pour indiquer, notamment, la compensation salariale à accorder en contrepartie de la réduction de la durée du travail.

Les moyens financiers dégagés pour l'exécution du Plan apparaissent plausibles. Il aurait cependant été opportun, monsieur le secrétaire d'Etat, de les compléter par un cadrage macro-économique, comportant notamment un tableau d'opérations financières, même s'il est inévitable que des incertitudes subsistent sur des variables aussi déterminantes pour les équilibres financiers que la masse salariale ou l'emploi.

Cohérente, la stratégie définie par le Plan procède par ailleurs d'une volonté de solidarité, notamment dans les domaines de l'emploi, des revenus et du développement régional.

Elle peut également être caractérisée par son souci d'efficacité : l'articulation entre le Plan et le budget apparaît assurée grâce aux nouveaux moyens que sont les programmes prioritaires d'exécution et les projections budgétaires triennales. Toutefois, si l'évolution des dépenses semble définie avec une précision satisfaisante, les arbitrages essentiels en matière de recettes n'apparaissent pas suffisamment, notamment en ce qui concerne la répartition des prélèvements obligatoires. Il serait donc nécessaire que le Gouvernement s'engage à soumettre au Parlement l'ensemble des éléments d'appréciation permettant de préparer ces arbitrages, au cours de la session de printemps, dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du Plan. Vous vous êtes d'ailleurs engagé, monsieur le secrétaire d'Etat, à présenter ces éléments.

La procédure des contrats de Plan, qui garantit l'efficacité de la stratégie proposée, est définie de manière satisfaisante pour ce qui concerne les relations de l'Etat avec les régions ou les entreprises publiques. Des incertitudes subsistent encore, bien sûr, dans le domaine financier et bancaire. Il apparaît indispensable à cet égard de veiller à ce que les orientations du Plan s'imposent effectivement au système bancaire, désormais nationalisé. Enfin devrait par ailleurs être ménagée la possibilité de contrats de Plan entre l'Etat et les principaux acteurs du secteur de l'économie sociale.

S'agissant de la mobilisation du système financier dans le cadre du Plan, M. Taddei a mis en relief les actions proposées en faveur de l'accroissement du taux d'épargne et du développement de l'épargne longue. Cependant, les critères de sélectivité du crédit ne semblent pas définis avec suffisamment de précision. Le danger du retour à une orthodoxie financière fondée sur la rentabilité bancaire la plus traditionnelle peut être discerné dans certaines réflexions entreprises à l'occasion de la préparation du Plan.

Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les grandes lignes des réflexions qu'aurait formulées M. Taddei s'il avait pu s'exprimer lui-même. Pour le reste, je vous renvoie à son rapport écrit qui comprend trois parties : une stratégie cohérente, une stratégie de solidarité, une stratégie efficace.

En conclusion de ses travaux, la commission des finances a adopté le projet de deuxième loi de Plan. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Chouat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, le projet de deuxième loi de Plan constitue la suite logique de la première loi que nous avons adoptée au printemps dernier. Nous retrouvons donc dans ce texte les caractères particuliers du IX^e Plan, ce qui fait son originalité par rapport aux Plans précédents.

Deux objectifs essentiels sont réaffirmés avec plus de précision afin de déterminer les moyens d'exécution du Plan : il s'agit de la modernisation du pays et du développement de la

solidarité entre les Français. Pour atteindre ces objectifs, un double souci de cohérence et de rigueur marque le choix des moyens à mettre en œuvre.

Cohérence entre le Plan et le budget de 1984, première année de son exécution; cohérence entre le Plan national et les plans régionaux par le relais des contrats de Plan; cohérence, surtout, entre les aspects proprement économiques du Plan et ses aspects plus particulièrement culturels et sociaux, les uns et les autres étant intimement liés dans une conception globale du développement.

Rigueur dans la recherche des grands équilibres économiques et financiers; rigueur aussi dans l'utilisation des fonds publics; rigueur, enfin, dans la volonté de chiffrer les efforts budgétaires et les objectifs à atteindre pendant la durée d'exécution du Plan pour chacune des priorités retenues.

Je voudrais, au passage, rendre hommage à l'effort accompli pendant l'été par le Gouvernement et les services du Plan, qui ont préparé cette seconde loi et procédé à des études débouchant sur des chiffrages aussi précis que possible. Effort intéressant et courageux car, en procédant ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez pris le risque de susciter des critiques portant sur les chiffres que vous fournissez. On peut juger vos objectifs trop ou insuffisamment ambitieux, mais ce risque est secondaire. L'essentiel est qu'en fournissant de telles indications chiffrées, vous ouvrez un réel débat sur la planification, et la démocratie y a tout à gagner.

Ce débat s'est engagé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, et je tiens à souligner la qualité de nos discussions, chaque intervenant ayant eu le souci d'approfondir ou d'enrichir le texte. J'ai pour mission de vous rendre compte de ces discussions, qui ont porté essentiellement sur les programmes prioritaires d'exécution n° 2, 4, 6, 8, 10 et 11, c'est-à-dire les six P.P.E. qui, sur les douze que compte le texte, relèvent directement des compétences de notre commission.

Les observations, critiques, interrogations ou suggestions que je vais formuler ne constituent en aucune façon une remise en cause du projet de loi mais s'inspirent du double souci de cohérence et de rigueur auquel j'ai fait allusion.

Je traiterai successivement de l'investissement éducatif et culturel, de la politique en faveur des familles et de la natalité, des formes de solidarité à développer entre Français.

La première loi de Plan affirme que la modernisation de l'appareil productif exige un effort considérable de formation. Le projet de deuxième loi de Plan confirme cette priorité dans le cadre du programme prioritaire d'exécution n° 2. La commission des affaires culturelles a été très sensible au fait que ce P.P.E. soit doté, pendant la durée du Plan, de 91,2 milliards de francs, soit plus de 26 p. 100 des crédits budgétaires consacrés au IX^e Plan, ce qui place ce programme en tête des douze P.P.E. pour ce qui concerne les financements d'Etat. Il s'agit donc d'un réel investissement éducatif.

Mieux former les hommes et les femmes en commençant par les jeunes, c'est contribuer à moderniser le pays. Mais pour améliorer le système de formation, il convient de le moderniser lui-même en profondeur, ce qui exige la mise en œuvre de moyens considérables.

Tous les niveaux du système scolaire seront mobilisés pour assurer la réussite de ce programme. La préscolarisation doit être généralisée dès l'âge de deux ans, et je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'on n'oublie pas de conduire aussi cet effort en zone rurale. La rénovation des collèges, selon les conclusions du rapport Legrand, qui ont été retenues par le Gouvernement, doit concerner la totalité des établissements d'ici à 1988. Le second cycle de l'enseignement secondaire accordera une plus large place aux formations techniques. La rénovation de l'enseignement supérieur, enfin, avec la mise en œuvre de la loi d'orientation, devra se traduire par une baisse significative du taux de déperdition à la fin du premier cycle, de 50 p. 100, chiffre que nous connaissons actuellement, à 25 p. 100 en 1988.

C'est parce que nous approuvons globalement ces objectifs que nous nous interrogeons sur quelques-unes des données quantifiées qui accompagnent ce programme prioritaire.

Le texte précise que 18 000 emplois seront affectés à l'éducation nationale, mais cet effort sera-t-il suffisant face à l'augmentation prévisible des effectifs scolarisés ?

Par ailleurs, le tableau des indicateurs associés au P.P.E. fixe à 63 p. 100, pour 1988, la part d'une génération qui doit poursuivre une scolarité au-delà de l'actuelle classe de troisième. Ce pourcentage est actuellement de 59 p. 100. Aussi l'objectif

affiché nous paraît-il, en l'état, manquer d'ambition face à la croissance de la demande de scolarisation que nous constatons depuis deux ans et demi, face aussi au retard que nous avons pris dans ce domaine depuis quinze ans, par rapport à de nombreux pays industriels tels que le Japon.

Par contre, la majorité de la commission a apprécié que soit affirmée dans le texte du Plan la nécessité d'accompagner la rénovation et l'autonomie du système éducatif par un effort de réduction du dualisme scolaire.

Tel qu'il est vécu actuellement, ce dualisme entre enseignement public et enseignement privé engendre en effet la concurrence et, parfois, la guerre scolaire. Il constitue un handicap à la rénovation et à la transformation de l'école. C'est d'ailleurs ce qu'on rappelle dimanche dernier les 120 000 manifestants qui étaient réunis à Nantes.

De la même façon, la commission se félicite de la place accordée aux enseignements techniques et technologiques dans ce programme prioritaire d'exécution. Il est clair que cette priorité est indissociable des efforts de modernisation de l'appareil productif, qui sont définis dans le P.P.E. n° 1, ou de développement de la recherche, que décrit le P.P.E. n° 3. Cela justifie la masse considérable des crédits affectés au sous-programme n° 2 : 45 milliards de francs, soit près de la moitié des moyens affectés au financement de l'ensemble du programme prioritaire n° 2.

Le développement de l'enseignement technique sous toutes ses formes — l'apprentissage, qui est évoqué dans le chapitre consacré à l'artisanat, les seconds cycles court et long du second degré, les I.U.T., les formations en alternance — passe par une amélioration qualitative et quantitative : davantage d'élèves, des filières mieux adaptées aux besoins industriels, des machines plus modernes. Cette ambition pose une fois de plus le problème de l'inégale répartition de la taxe d'apprentissage, mais implique aussi une révision des programmes et des méthodes d'enseignement ainsi que la mise en œuvre des projets d'établissement, afin d'éviter les abandons et les sorties prématurées.

Le sous-programme n° 2 inclut l'enseignement agricole dans les formations techniques, ce qui est normal. Toutefois, cet enseignement mériterait un chiffrage particulier des moyens qui seront mis à sa disposition et des objectifs qu'il devra atteindre. Le monde agricole, monsieur le secrétaire d'Etat, serait sensible aux précisions que vous pourriez apporter. De la même façon, nous apprécierions que vous mettiez fin à l'inégalité persistante entre le régime des bourses dans l'enseignement agricole et celui de l'éducation nationale.

La rénovation de l'enseignement technique et professionnel passe aussi, bien entendu, par un effort de formation des formateurs. Cette exigence fait l'objet d'un développement dans le sous-programme n° 1, et des moyens importants seront affectés à la mise en œuvre de la formation continue, reconnue comme priorité du Plan.

La formation initiale des enseignants, par contre, est seulement évoquée et il conviendra, sans doute, que le Gouvernement précise ses objectifs. En affirmant la nécessité d'allonger la durée de formation des instituteurs, le Plan permet d'engager un processus positif. L'allongement de la durée de formation des enseignants qui exercent actuellement dans les écoles et les collèges est en effet une nécessité, dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et de la rénovation du système scolaire. Jusqu'à quel niveau, selon quel calendrier, avec quel contenu ? Ces questions importantes requièrent des discussions avec tous les partenaires concernés, notamment avec les organisations syndicales d'enseignants.

Le programme prioritaire n° 4, consacré au développement des industries de communication, aborde les questions culturelles sous un angle directement économique. Il est vrai que, dans ce secteur d'activité, si nous n'y prenons garde, notre dépendance vis-à-vis de l'étranger, déjà très grande, risque de s'accroître considérablement. Dans le domaine de l'audiovisuel, nous cumulons un déficit sur les programmes et un déficit sur les matériels puisque nous importons les uns et les autres pour l'essentiel : 300 millions de francs pour les programmes et 7 milliards de francs pour les matériels en 1981. D'un point de vue strictement commercial et industriel, il serait intéressant que ce secteur soit l'objet d'une reconquête du marché intérieur. Il convient donc, comme le Plan le précise, d'investir dans les industries techniques du cinéma et de l'audiovisuel et d'accroître les ressources permettant d'encourager la création.

C'est ici que l'on mesure l'enjeu culturel proprement dit.

Ainsi que nous l'avons souligné lors de l'examen de la première loi de Plan, le développement des techniques de communication peut être la meilleure ou la pire des choses sur le

plan culturel. Le risque demeure grand, en effet, que se développe une consommation de biens culturels d'un faible niveau produits à l'étranger, porteurs de valeurs médiocres et contestables et, à terme, mettant en péril notre identité culturelle nationale.

Ce risque est d'autant plus grand que les techniques modernes permettent, dès maintenant, une diffusion de masse dans les domaines musical, cinématographique ou télévisuel par exemple.

Par contre, ces mêmes techniques peuvent, au contraire, contribuer à l'enrichissement de notre culture en facilitant la création, en respectant le pluralisme et la diversité des cultures nationales ou régionales qui coexistent sur le sol français. A cet égard, une importance particulière doit être apportée à la décentralisation du service public audiovisuel. Il serait regrettable que les efforts entrepris dans ce sens en ce qui concerne FR2 soient freinés ou bloqués pour des motifs strictement financiers.

Par ailleurs, le Plan évoque pas la poursuite des aides publiques en faveur des radios locales. S'il s'agit d'une lacune, il conviendrait de préciser les intentions des pouvoirs publics dans ce domaine où nous avons considérablement innové, puisque ces radios, nombreuses aujourd'hui, étaient totalement illégales avant 1981. Leurs responsables faisaient alors l'objet de poursuites judiciaires ordonnées par ceux-là mêmes qui, aujourd'hui, veulent nous donner des leçons de liberté en matière de presse et de communication.

J'en viens aux mesures nécessaires à la mise en œuvre d'une politique favorable aux familles et à la natalité.

Les objectifs de modernisation et de solidarité, qui sont ceux du Plan, conduisent à examiner la place et le rôle de la famille dans l'organisation de notre vie sociale. C'est pourquoi, conformément au souhait du Président de la République, un programme prioritaire particulier a été consacré à la politique familiale. L'engagement financier de l'Etat en faveur de ce P.P.E. peut paraître faible, puisqu'on ne lui consacrerait que 1300 millions de francs pendant la durée du Plan. En vérité, ce chiffre ne prend pas en compte les financements considérables qui proviennent de la solidarité nationale, par l'intermédiaire de la caisse d'allocations familiales.

Par ailleurs, sur le nombreux points, notamment en ce qui concerne la réorganisation des aides à la famille, les pouvoirs publics entendent procéder à des consultations, à des concertations avec les partenaires sociaux, avant d'arrêter les décisions définitives. L'objectif est toutefois clairement affirmé : à travers cette politique familiale négociée, renouée, il convient de redresser la situation démographique de notre pays, comme l'a déclaré hier M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale devant la conférence nationale de la famille.

La publication récente d'un rapport du Conseil économique et social sur le vieillissement de la population française et ses conséquences illustres, s'il en était besoin, la nécessité d'un tel programme prioritaire. Le vieillissement de la population est, pour une part, lié à l'allongement de la durée moyenne de vie, conséquence positive des progrès de la médecine. En revanche, la baisse du taux de fécondité, phénomène constaté dans la plupart des pays industrialisés, nécessite une réflexion approfondie et justifie les priorités affichées dans le Plan en faveur d'une reprise de la natalité.

Il n'est pas possible, dans le cadre de ce débat, de développer l'étude des causes très complexes du phénomène constaté. Il faut éviter de réduire ce problème en affirmant, comme certains, que la baisse de la natalité est le résultat de la libéralisation de la contraception ou de l'interruption volontaire de grossesse. Tous les chiffres, toutes les études, montrent que ce phénomène est bien antérieur à la législation progressiste que l'on voudrait ainsi mettre en cause.

Les conséquences prévisibles de la situation actuelle, par contre, peseront sur la mise en œuvre du IX^e Plan et des plans suivants. Au-delà des aspects sociaux importants — diminution du nombre de cotisants et augmentation des prestations à servir en maladie et en retraite — je peux appeler votre attention sur les difficultés que nous risquons de rencontrer pour concrétiser notre volonté affirmée de moderniser l'industrie et d'innover — en matière de recherche, par exemple — avec une population qui vieillit rapidement, faute d'un renouvellement satisfaisant des générations.

La politique familiale ne peut donc ignorer l'impératif démographique.

Pour autant, des garanties doivent protéger la liberté et la responsabilité de chacun et de chacune des Français et des Françaises. Les pouvoirs publics n'ont pas à imposer un modèle

familial ou matrimonial. Il convient de réaffirmer, à la fois, la liberté des couples et le droit de chaque femme, en tant que citoyenne, à exercer une activité professionnelle. Ces principes étant rappelés, le rôle de l'Etat consiste donc à mener une politique monétaire et à créer les conditions d'une réelle liberté de décision.

Dans ce domaine, l'expérience de ces dernières années a montré que les aides financières ne pouvaient, seules, suffire pour assurer le P.P.E. n° 8, de créer un environnement favorable à la naissance et à l'enfant, en mettant en place les structures d'accueil et d'aide aux familles. De la même façon, les propositions permettant aux parents de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale — le congé parental, le congé d'éducation, la prestation de remplacement pour les agricultrices — sont de nature à apporter des solutions nouvelles et, sans doute, positives. Les aides monétaires à la famille, si elles ne suffisent pas à définir une politique familiale, y contribueront tout de même largement.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a été très intéressée par le projet de création d'une allocation au jeune enfant versée dès le début de la grossesse jusqu'à l'âge de trois ans, dans le cadre d'une réforme et d'une simplification de l'ensemble des aides à la famille.

Puisque le Gouvernement doit engager, sur toutes ces questions, des négociations avec les partenaires sociaux, nous souhaitons appeler son attention sur plusieurs problèmes liés à ces discussions. Il en est ainsi, par exemple, des difficultés que rencontrent les parents de familles nombreuses lorsqu'ils n'ont plus qu'un seul enfant à charge et qu'ils perdent, de ce fait, tout droit aux allocations familiales. Je pense également aux conditions de versement des allocations en fonction des revenus. Le texte évoque l'éventualité d'une aide unique, versée jusqu'à un certain plafond de revenus puis transformée en réduction d'impôt. L'idée est intéressante, mais méfiez-vous des effets de seuil et prenez garde à ne pas instaurer une dualité trop marquée entre deux catégories de familles, dont l'une passerait pour assistée et l'autre pour pourvoyeuse d'assistance.

Parmi les difficultés que rencontrent de nombreuses familles modestes, plusieurs tiennent aux conditions de logement. La difficulté de trouver un logement convenable, en ville surtout, n'encourage pas les jeunes à fonder des foyers, encore moins à avoir des familles nombreuses. C'est pourquoi le P.P.E. n° 10 « Mieux vivre en ville » peut apporter des solutions intéressantes.

Le sous-programme n° 1 « Réhabilitation des logements existants et développement social des quartiers » répond à un besoin. De nombreux logements construits à la hâte, il y a vingt ou vingt-cinq ans, se sont considérablement dégradés et nécessitent une réhabilitation au sens plein du terme. Ce sous-programme prévoit que 700 000 logements locatifs sociaux doivent être réhabilités en cinq ans. Est-ce suffisant ? A-t-on chiffré exactement les besoins ? N'oublions pas que cet effort peut aussi aider un secteur industriel très frappé par la crise, celui du bâtiment, qui emploie des milliers de travailleurs dans de nombreuses petites entreprises.

Cet effort serait de toute façon incomplet sans une politique de développement social des quartiers. L'expérience montre, en effet, que la réhabilitation doit, pour être efficace, concerner à la fois le logement et son environnement : la cite, le quartier avec ses bâtiments publics, le réseau de transports, etc.

Au cours de l'examen du projet de Plan en commission nous avons également évoqué la nécessité de réserver certains logements, dans les ensembles locatifs, à de jeunes mères en difficulté. Cette solution semble préférable à la construction de foyers particuliers, car cela se traduit souvent par une forme de ségrégation à l'encontre de ces femmes.

J'aborderai, dans le cadre de la troisième partie de ce rapport, deux aspects importants de la politique sociale du IX^e Plan : l'emploi et la santé. En période de difficultés économiques et de faible croissance, ces deux questions se posent essentiellement en termes de solidarité nationale.

La situation de l'emploi est, bien entendu, intimement liée à la situation économique générale. M. Taddei l'a clairement exposé dans son rapport écrit. Une politique volontariste de réduction du chômage et de recherche du plein emploi exige — on le sait — un taux de croissance élevé et soutenu. C'est pourquoi il est important que le IX^e Plan marque avec force, ainsi qu'il le fait, cette volonté de croissance au service de l'investissement et de l'emploi.

Comme cet effort ne suffira pas, à lui seul, à endiguer la progression du nombre des demandeurs d'emploi, il convient de trouver des solutions à travers une politique audacieuse de réduction du temps de travail. Afin d'éviter toute ambiguïté, précisons que cet objectif ne doit pas être assimilé à une politique de répartition de la pénurie. Nous refusons de nous inscrire dans une perspective de recession qui serait contraire à la logique du Plan. C'est pourquoi la réduction du temps de travail doit s'accompagner d'une augmentation générale de la productivité.

L'objectif des trente-cinq heures, réaffirmé par le Plan, devra être atteint de manière négociée, branche par branche, par le biais des contrats de solidarité.

M. Pascal Clément. Vous payez combien ?

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. La mise en œuvre de cette politique soulève de nombreuses questions. J'évoquerai quelques-unes de celles que nous avons examinées en commission.

D'abord, à la fin du mois d'octobre, le conseil des ministres a examiné toute une série de mesures en faveur de l'emploi. Dans le cadre de la promotion du temps choisi, l'accent a été mis sur la semaine de 30 heures qui fera l'objet d'incitations précises de la part des pouvoirs publics. Etant donné que cette question n'est pas abordée directement dans le texte du Plan, s'agit-il d'une réflexion nouvelle qui doit y être intégrée ou bien s'agit-il d'une mesure conjoncturelle ? Quels sont les objectifs à atteindre en nombre d'emplois créés ou maintenus grâce à cette mesure ?

Ensuite, les négociations sur la réduction du temps de travail doivent également prendre en compte les aspects sociaux et les conséquences sur les conditions de travail. Je pense, en particulier, à la généralisation du travail en équipe, seul moyen de faire fonctionner davantage les machines et d'augmenter la productivité.

Enfin, cette politique de réduction du temps de travail a des incidences sur notre niveau de compétitivité internationale. Peut-on imaginer, à cet égard, la mise en œuvre, dans un premier temps, d'une politique européenne dans le cadre de la Communauté ?

Une politique globale de l'emploi ne peut ignorer les secteurs non salariaux comme l'agriculture, le commerce ou l'artisanat.

En agriculture, par exemple, il y a des emplois à créer pour assurer les remplacements indispensables, notamment en zone d'élevage, lorsque l'exploitant est arrêté pour raisons de santé ou qu'il souhaite prendre quelques jours de congé.

La défense de l'artisanat, par contre, passe par une lutte plus résolue contre toutes les formes de travail clandestin et l'on souhaiterait que cet impératif soit réaffirmé dans le texte du Plan.

De la même façon, la commission l'avait déjà souligné lors de l'examen de la première loi, le Plan doit affirmer, nettement, la volonté de limiter les cumuls entre une retraite et un emploi salarié. Sans mettre en cause ceux qui, aujourd'hui, en sont les bénéficiaires au nom de droits acquis, il convient, désormais, de mettre en œuvre des mesures un peu plus audacieuses que celles qui ont été retenues dans le cadre des ordonnances de 1982.

Bien entendu, nous ne pouvons qu'approuver le contenu du sous-programme n° 2 dont l'objectif est la mise en place d'un service public de l'emploi coordonnant l'action de ses différentes composantes et modernisant l'A.F.P.A. et l'A.N.P.E. afin de les rendre plus efficaces. En revanche, la commission juge nécessaire d'associer plus étroitement l'U.N.E.D.I.C. et l'ASSEDIC à ce service public, toujours dans un souci de plus grande efficacité.

C'est en faisant en sorte que davantage de travailleurs contribuent, par leurs cotisations, à l'effort de protection sociale, qu'il sera possible de faire face à la croissance des coûts de santé. Ce problème relève, en effet, directement, lui aussi, de la solidarité nationale. Le programme prioritaire d'exécution n° 11 « Moderniser et mieux gérer le système de santé » marque la volonté de maîtriser, pendant la durée du Plan, les dépenses de santé en mettant l'accent sur les établissements hospitaliers qui absorbent à eux seuls plus de la moitié de ces dépenses.

Dans un premier temps, la priorité est donc accordée à tout ce qui peut permettre d'éviter la maladie puis l'hospitalisation. Le texte rappelle ainsi la nécessité d'une politique de préven-

tion. Dans ce cadre, il conviendrait, sans doute, de préciser davantage le rôle important que doit jouer le médecin généraliste pour promouvoir ces actions de prévention.

De la même façon, nous ne pouvons qu'approuver les efforts entrepris pour développer les services de soins sans hospitalisation. Depuis quelque temps, de nombreuses initiatives sont prises sur le terrain et il est temps, sans doute, d'assurer une meilleure coordination entre ces services qui vont de l'aide ménagère à l'hospitalisation à domicile en passant par les soins, également donnés à domicile, ou l'hospitalisation de jour.

Toutes ces actions mobilisent des moyens considérables en crédits et en personnels et on ne peut continuer à régler les problèmes au coup par coup, d'autant que la demande de ces formes d'aide ou d'hospitalisation va croître dans les années à venir, en raison de l'allongement de la durée de vie et de l'accroissement de la proportion des personnes âgées dans la population. En effet, les soins à donner aux personnes âgées de plus de soixante-cinq ans, qui constituent actuellement 13,2 p. 100 de la population française, représentent déjà environ 25 p. 100 du total des dépenses de santé. Dans ces conditions, le recentrage de l'hôpital sur ses fonctions techniques apparaît comme une nécessité.

Cette politique se traduira par des suppressions ou des modernisations de milliers de lits d'hôpitaux, d'hospices ou d'établissements psychiatriques. Elle s'accompagnera de redéploiements de personnels. Nous comprenons ces exigences, mais nous souhaiterions que les efforts de rationalisation ne se fassent pas au détriment des petits centres hospitaliers installés dans les zones rurales...

M. Jean Narquin. Très bien !

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. ... et que les effectifs de personnels administratifs ou de services ne soient pas sacrifiés, car cela mettrait en cause les capacités d'une meilleure gestion des établissements.

M. Jean Narquin. Parfait !

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Enfin, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales souhaite que les observatoires régionaux de santé, dont l'action s'inscrit dans le cadre de la décentralisation, puissent contribuer, en liaison avec les collectivités, à promouvoir des formes nouvelles d'exercice de la médecine — les centres de santé, les cabinets de groupes... — qui vont dans le sens d'une meilleure prévention et d'une réduction du nombre des hospitalisations.

Au-delà des observations particulières que je viens de formuler sur chacun des programmes prioritaires d'exécution qui ont retenu l'attention de la commission, l'examen du IX^e Plan conduit à développer quelques réflexions d'ensemble par lesquelles je conclurai.

En période de crise économique, la tentation est grande de privilégier les investissements à rentabilité immédiate, de ne donner à cette crise qu'une réponse strictement économique. Les auteurs du IX^e Plan ont eu une vision plus globale du développement, en intégrant les données culturelles et sociales. J'ai montré, tout à l'heure, l'importance des efforts qui seront consacrés à l'investissement éducatif, lequel, par définition, ne peut jamais être immédiatement rentable, alors qu'il exige des financements toujours considérables.

Je crois pourtant que vous avez eu raison d'agir ainsi. Ce serait en effet une erreur que de réduire la crise actuelle à ses seules dimensions industrielles ou strictement économiques. Les mutations que nous devons affronter touchent tous les aspects de notre vie sociale, culturelle et familiale, et le IX^e Plan a le mérite d'aborder tous ces aspects à la fois.

Les bouleversements que nous subissons, comme tous les pays industrialisés, mais qui frappent encore plus durement peut-être les pays pauvres, mettent en péril les équilibres intérieurs et extérieurs. Avec la crise qui se poursuit et s'étend, la tentation du repli sur soi est grande : repli national à l'intérieur des frontières d'Etat, repli de chaque groupe social sur lui-même, accompagné d'une poussée des égoïsmes catégoriels.

Si nous laissons faire, si nous nous contentons de subir la crise, sans chercher à la maîtriser et à la surmonter, nous courons, dans notre pays, le risque de voir se développer une société duale. Comme vous l'avez expliqué le 11 octobre dernier devant le Conseil économique et social, monsieur le secrétaire d'Etat, cela serait la prié des choses pour un pays comme le nôtre. Au-delà des inégalités que nous connaissons déjà, et qui sont très grandes, entre les fortunes, les patrimoines et les

revenus, le fossé se creuserait encore plus entre les citoyens munis d'un emploi et ceux qui ne le sont pas, entre ceux qui sont formés et ceux qui ne le sont pas, entre ceux qui sont correctement logés et ceux qui ne le sont pas, entre ceux qui sont socialement bien assurés et ceux qui ne le sont pas : et l'on pourrait allonger cette liste.

C'est parce que nous voulons à tout prix éviter ces risques de fracture au sein de notre société, que nous attendons beaucoup de la réalisation de ce IX^e Plan Plan de l'effort et de l'espoir, ainsi était-il défini dans la première loi de Plan que nous avons adoptée au printemps. Rapporteur de cette première loi, au nom de la commission des affaires culturelles, je précisais alors que ce Plan devait être aussi le Plan de l'unité nationale.

A plusieurs reprises dans notre histoire, les Français ont montré qu'ils étaient capables de se rassembler, sans rien oublier de leurs légitimes différences, pour faire face aux difficultés et aux crises graves. Récemment encore, le Président de la République appelait à ce nécessaire rassemblement national, seul moyen d'affronter les difficultés intérieures et les dangers extérieurs.

C'est parce qu'il nous a semblé que le contenu du IX^e Plan était de nature à mobiliser la nation, que la commission des affaires culturelles familiales et sociales a donné un avis favorable à l'adoption de cette seconde loi de Plan. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes)*

M. le président. La parole est à M. Porelli, suppléant M. Ansart, président et rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Vincent Porelli, rapporteur pour avis suppléant. Mesdames, messieurs, je vous prie d'excuser M. Gustave Ansart qui, malade, n'a pu se déplacer. Je vous donnerai les grandes lignes de son rapport.

Nous avons entamé l'examen de la seconde loi de Plan qui définit les moyens d'exécution du IX^e Plan. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'énoncé, dans le projet que nous examinons de douze programmes prioritaires d'exécution, et — c'est une nouveauté qui mérite d'être saluée — de l'inscription, dans le texte même, de l'enveloppe financière destinée à ces actions. Ce texte représente le premier volet de la planification dont le second volet sera constitué par les contrats de Plan conclus avec les régions et avec les entreprises publiques. C'est sur eux que je formulerai diverses remarques.

A de rares exceptions près, nous avons trouvé les groupes industriels dans un état financier lamentable. Le rétablissement de leur équilibre financier est donc un impératif du IX^e Plan. Mais le danger est grand que, pressés par cet impératif, les dirigeants des groupes gardent la rentabilité financière comme seule règle de gestion et négligent leur nécessaire contribution au renouveau du tissu industriel français.

C'est le rôle des contrats de Plan de leur faire prendre en compte, en contrepartie des engagements financiers de l'Etat, leur nécessaire contribution au redressement de l'économie française.

Le projet de loi souligne également que l'élaboration des contrats de Plan doit être l'occasion d'une concertation véritable au sein de l'entreprise.

De ce point de vue, les formulations adoptées me paraissent en retrait sur l'intention affichée. Il convient d'en revoir la formulation en accord avec la loi de démocratisation. C'est le sens des amendements qui ont été adoptés par la commission de la production et par la commission des finances.

Le rapporteur voudrait aborder maintenant les programmes prioritaires d'exécution.

Le premier de ces programmes se donne comme objectif de moderniser les industries anciennes, de créer une offre compétitive de biens d'équipement et d'orienter l'épargne vers les activités productives. Le rapporteur a souligné, à plusieurs reprises, qu'il ne fallait rien casser, rien condamner, mais chercher à moderniser et à revivifier.

Le programme prioritaire n° 1 répond à cette attente. C'est un grand espoir pour des régions que l'on disait condamnées au déclin et qui ne peuvent attendre des seules industries de pointe des solutions à leurs problèmes.

Le rapporteur tient cependant à formuler quelques remarques.

La première concerne l'insuffisance des précisions sur les procédures du plan productique et les conditions d'attribution des prêts du fonds industriel de modernisation.

Il souhaite, pour sa part, que ces aides et ces prêts soient consentis en contrepartie d'engagements ambitieux de production et de reconquête du marché intérieur et comprennent un volet consacré à la formation et à l'adaptation des salariés aux nouvelles technologies.

Ces programmes de modernisation doivent faire l'objet d'une large concertation dans l'entreprise.

Deuxième remarque : la mise en œuvre du programme ne peut se faire sans les salariés.

Les directions d'entreprise et les organisations patronales ne peuvent être les interlocuteurs uniques des pouvoirs publics.

La dernière remarque a trait au financement. Le rapporteur approuve pleinement la priorité donnée à l'orientation de l'épargne vers les activités productives et en particulier à la reconstitution des fonds propres. Il faut enrayer la fuite du capital hors des activités productives et exiger, en contrepartie de toute aide, un effort équivalent des actionnaires.

Le rapporteur rappelle que, selon la comptabilité nationale, les prélèvements de tous ordres des actionnaires sur les sociétés ont atteint 56 milliards de francs en 1982.

Pour terminer, nous voulons souligner que cette modernisation passe par la revalorisation du travail ouvrier. L'industrie, pour réussir, doit être attrayante pour les jeunes, ne pas devenir un simple déversoir des échecs scolaires.

Le deuxième programme porte sur la formation. Nous ne nous étendrons pas sur ce programme que la commission des affaires sociales a examiné en détail, mais il était important que ce programme vienne en priorité.

Le troisième programme prioritaire porte sur la recherche et l'innovation. Il est un complément à la loi d'orientation et de programmation de la recherche intégrée dans le IX^e Plan, loi qui prévoit une hausse de 17 p. 100 par an du volume de la recherche. Cette hausse doit remettre notre recherche au niveau des mutations technologiques.

Le budget pour 1984 de la recherche, on l'a dit, est le meilleur des budgets qui aient été présentés. Il n'en reste pas moins qu'il est en retrait sur ce qui était inscrit dans la loi d'orientation et de programmation.

Le rapporteur a examiné également le P.P.E. n° 5 « Réduire la dépendance énergétique ». Il remarque que le problème de la production d'énergie n'est pas développé dans ce programme et est renvoyé dans une autre partie du document. Dans cette partie concernant le charbon, les formulations retenues sont ambiguës et peuvent être diversement interprétées. Plusieurs amendements ont été adoptés par notre commission pour en préciser le sens. Le rapporteur persiste à croire, pour sa part, à l'avenir du charbon, et, sans refuser l'idée de diversification des bassins miniers, il ne peut accepter que l'on ferme des puits avant même d'avoir redonné un nouvel élan aux régions minières.

Le programme n° 7 est intitulé « Mieux vendre en France et à l'étranger ». Dans son appellation, il garde un équilibre nécessaire entre le développement des exportations et la reconquête du marché intérieur. Mais cet équilibre nous paraît rompu dans le contenu du programme. Il faut noter cependant l'affirmation d'une volonté de développer les liens entre producteurs, distributeurs et utilisateurs, ainsi que l'annonce de procédures d'appel aux initiatives industrielles destinées à suppléer les carences de l'offre française. Les précisions intéressantes que vous avez données, monsieur le secrétaire d'Etat, sur les procédures, nous incitent à dire qu'elles méritent d'être développées. Ce sont des actions qui n'ont rien à voir avec le protectionnisme dont nous accusent ceux qui s'accrochent facilement au déclin de l'industrie française.

Nous terminerons cet examen par le programme n° 10 : « Mieux vivre dans la ville ». La dégradation du tissu social dans nombre de cités ghettos créées par le pouvoir de la droite exigeait des actions, mais il reste également des centaines de milliers de familles mal logées.

Il faut maintenir un nombre suffisant de constructions neuves si l'on ne veut pas se retrouver dans les situations d'extrême pénurie que nous avons connues.

Construire plus et plus de logements sociaux, sans aggraver les problèmes budgétaires, exige de continuer l'action contre la spéculation foncière, car le coût des terrains a crû considérablement au cours des vingt dernières années au point d'absorber de 20 à 50 p. 100 des financements.

Nous souhaitons enfin que l'on se penche sur les aspects ségrégatifs de l'aide personnalisée au logement.

En conclusion, c'est sur le terrain de l'emploi et du pouvoir d'achat, donc de la croissance, que les Français jugeront, à l'issue de la période du IX^e Plan, les résultats de la politique mise en œuvre depuis 1981. C'est cette volonté de retrouver les chemins d'une croissance saine que montre le choix des programmes prioritaires d'exécution.

Ne nous cachons pas pour autant les obstacles que nous allons rencontrer devant nous pour mettre en œuvre ces orientations.

Le premier obstacle, c'est l'héritage. Nous avons vu durant les années 1981 et 1982 que notre appareil industriel n'avait pu, dans trop de cas, répondre à une relance pourtant modérée de la demande. Font également partie de l'héritage les retards, extrêmement dommageables pour notre économie, pris dans les domaines de la formation et de la recherche.

Le deuxième de ces obstacles, c'est la persistance, pour ne pas dire l'aggravation, de la crise des économies capitalistes développées, et ses effets en chaîne sur l'ensemble de l'économie mondiale.

Le troisième obstacle, c'est la guerre de retardement que mènent la droite et le grand capital contre les réformes et les changements de comportement nécessaires : poursuite des exportations de capitaux et de l'utilisation spéculative des ressources financières, frein à l'application des lois Auroux, campagne visant à démobiliser les cadres et à les dresser contre l'autorité légitime du Gouvernement.

Le dernier obstacle, enfin, c'est le risque de voir se démobiliser le monde du travail s'il estime que les objectifs de justice sociale et de mieux-être pour lesquels il a massivement voté en 1981 sont insuffisamment réalisés.

Les pressions, intérieures ou internationales, pour réviser en baisse nos objectifs et nous aligner sur les politiques d'austérité pratiquées ailleurs, ne sont pas près de se relâcher.

La clé du succès du IX^e Plan réside donc dans la volonté du Gouvernement et de sa majorité de mener à bien la mission qui leur a été confiée par les Français. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)*

M. Michel Barnier. Je n'ai pas entendu un seul mot sur l'agriculture !

M. le président. En attendant l'arrivée de M. le rapporteur du Conseil économique et social, je vais suspendre la séance.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix heures vingt, est reprise à dix heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

Conformément à l'article 69 de la Constitution, le Conseil économique et social a désigné M. Henry Salmon, rapporteur de la commission spéciale du Plan, pour exposer devant l'Assemblée l'avis du Conseil sur le projet de loi définissant les moyens d'exécution du IX^e Plan de développement économique, social et culturel (deuxième loi de Plan).

Messieurs les huissiers, introduisez M. le rapporteur du Conseil économique et social.

(M. Henry Salmon, rapporteur du Conseil économique et social, est introduit avec le cérémonial d'usage.)

M. le président. La parole est à M. Henry Salmon, rapporteur du Conseil économique et social. *(Applaudissements.)*

M. Henry Salmon, rapporteur du Conseil économique et social. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames et messieurs les députés, je vous remercie, au nom du Conseil économique et social, de bien vouloir entendre son rapporteur sur la deuxième loi de Plan.

Le projet d'avis a été adopté par le Conseil économique et social le 12 octobre 1983 par 126 voix pour, 30 voix contre et 8 abstentions.

Le Conseil économique et social constate d'abord que le projet, conformément à l'engagement du Gouvernement, est un projet chiffré, un projet que le Gouvernement veut cohérent, enfin un projet détaillé.

Le Conseil économique et social note avec intérêt que l'enveloppe globale dégagée est exprimée en francs constants. En moyenne, les budgets postérieurs à 1984 devraient se traduire par une progression en volume d'environ 8 p. 100 par an des crédits annuels consacrés aux programmes prioritaires d'exécution.

Dans son ensemble, le Plan ne se limite pas aux programmes prioritaires d'exécution et à leur financement. C'est l'ensemble des moyens économiques de l'Etat qui doit concourir à la réalisation de ses objectifs et faire l'objet des procédures de suivi. Mais si l'on se fie au projet de budget pour 1984, les perspectives en la matière laissent subsister quelques inquiétudes.

Il est intéressant de noter que l'action coordonnée du Gouvernement pour la mise en œuvre du IX^e Plan s'appuiera sur un comité interministériel des programmes prioritaires d'exécution du Plan. La commission nationale de planification participera aux travaux de suivi et le Parlement examinera un rapport annuel d'exécution lors de sa session de printemps. Cela dit, le Conseil économique et social ne peut accepter de n'être en aucune manière associé à ces procédures.

A propos des contrats Etat-entreprises publiques, le Conseil économique et social formule trois observations : redéfinir le rôle de l'Etat en distinguant ses fonctions de tuteur, d'actionnaire et de banquier ; rapprocher le ratio dettes à long et moyen termes-capitaux permanents de la situation des principaux concurrents industriels d'ici à 1986 et faire un effort d'autofinancement afin de permettre une réduction des concours budgétaires de l'Etat en fin de Plan ; favoriser la concertation et la mobilisation au sein de l'entreprise.

Le financement des contrats Etat-régions distingue deux catégories d'actions : les actions relevant des priorités du Plan national et les actions répondant à des priorités régionales compatibles avec les objectifs du Plan national.

Le Conseil économique et social souhaite que les comités économiques et sociaux régionaux soient associés à la procédure d'élaboration et de suivi des contrats de Plan Etat-régions.

Pour ce qui est de la cohérence, on note que, bien que très nombreux, les éléments chiffrés cités dans le projet de loi sont incomplets et ne permettent pas au Conseil économique et social d'apprécier en toute clarté la cohérence macro-économique du dispositif proposé. Dans l'impossibilité technique d'aller plus loin dans son examen sur ce sujet, le Conseil économique et social s'est limité à quelques remarques.

L'équilibre des échanges extérieurs doit être rétabli d'ici à 1985 ; le différentiel d'inflation avec nos principaux partenaires doit être annulé ; les entreprises doivent retrouver, en 1988, une capacité d'autofinancement égale à celle qu'elles possédaient en 1973 ; il reviendra aux ménages de dégager les ressources complémentaires nécessaires pour financer les priorités du IX^e Plan et pour assurer l'équilibre des comptes des autres secteurs institutionnels intérieurs.

Pour le Conseil économique et social, ce dernier point apparaît comme l'élément clé permettant d'assurer la réalisation des actions mises en œuvre dans la deuxième loi de Plan pour répondre aux choix stratégiques du Plan.

J'en viens à la cohérence macro-économique et financière.

S'agissant des ménages, la répartition du revenu net disponible entre épargne et consommation est largement fonction du revenu distribué. La volonté affirmée d'une maîtrise des transferts sociaux et du freinage programmé de l'accroissement du revenu net disponible des ménages risque d'avoir pour principal effet de peser sur la capacité d'épargne des ménages de façon globale.

Pour ce qui est des prélèvements obligatoires et des transferts sociaux, les données concernant l'évolution du montant des prélèvements obligatoires sont importantes ; le projet de loi n'en fait pas état. On peut alors penser que, mécaniquement, la charge nouvelle que devront supporter les ménages sera élevée. On ne saurait suffisamment souligner que la mobilisation des moyens et la mise en œuvre des actions prévues dans la deuxième loi de Plan dépend, pour l'essentiel, du degré d'acceptation par les ménages de l'effort considérable qui leur est demandé en contrepartie de la stratégie de développement proposée. Les engagements récents pris à cet égard rendent justice à cette inquiétude, mais posent le problème d'une contrainte nouvelle à l'égard de la démarche macro-économique choisie. On pourrait envisager d'accroître la marge de manœuvre disponible qu'offre le déficit des finances publiques, fixé présentement à 3 p. 100 du P. I. B.

Enfin, le Conseil économique et social prend acte de la volonté redistributive qui est mise en avant en vue de réduire les inégalités de revenus et de patrimoine et qui explique le choix fait de l'assiette des revenus. De plus, il souligne le risque que l'alourdissement des cotisations sociales n'entraîne une pression accrue à la hausse des revenus nominaux. Les objectifs du Plan visant à engager un processus de désinflation seraient alors compromis. De façon générale, le Conseil économique et social regrette qu'un problème aussi important que la modification des prélèvements obligatoires n'ait pas fait l'objet d'une concertation préalable ni d'une analyse économique et financière complète sur les effets de transferts entraînés par un tel bouleversement des mécanismes actuels.

En ce qui concerne la nécessité d'une croissance plus forte, dans le scénario d'environnement international favorable étudié par le Plan, le taux de croissance de l'économie française pourrait être voisin de 4 p. 100 par an en fin de Plan.

C'est un objectif ambitieux. Le projet de loi ne précise pas le taux de croissance moyen sur l'ensemble du Plan. Plusieurs éléments laissent supposer qu'il sera relativement modeste. Le Conseil économique et social s'inquiète des conséquences d'un taux de croissance faible de notre économie sur le niveau de l'emploi et l'investissement. Dans son avis du 11 mai 1983, le C.E.S. avait formulé l'observation suivante : « On peut d'abord regretter que le Plan n'ait pas étudié les conditions — même exigeantes — auxquelles une perspective de croissance plus forte aurait pu être retenue ». Il constate qu'aucune inflexion significative n'a été prise en compte dans les travaux du Plan à la suite de cette observation.

A propos de la croissance pour l'amélioration de l'emploi, le projet fournit une estimation des résultats escomptés de la réduction de la durée du travail, qui paraissent limités : « Avec une durée hebdomadaire tendant vers l'objectif des trente-cinq heures, de façon sélective, décentralisée et contractuelle, l'objectif est de créer ou sauvegarder environ 300 000 emplois potentiels grâce aux seuls effets directs des contrats de solidarité. Compte tenu des effets de productivité, le nombre d'emplois réels ou maintenus pourrait être de l'ordre de 160 000 à 180 000 pendant la période du Plan. »

Aussi intéressante que soit la politique de promotion du temps choisi envisagée par le Plan, le C.E.S. n'estime pas qu'elle soit en mesure, dans des délais rapprochés, de contribuer de façon importante à la résorption du chômage. C'est donc bien dans une croissance plus forte que réside l'espoir de voir s'améliorer la situation de l'emploi. La gravité de cette situation implique une mobilisation des énergies qui dépasse le seul cadre national. Il convient qu'une programmation, à moyen terme, soit élaborée au niveau européen. La France doit développer de nouveaux efforts en ce sens auprès de ses partenaires, et inscrire ces efforts, en tant que tels, comme une obligation.

La croissance est la condition de l'investissement. Le projet de loi affirme que les dépenses de l'Etat seront redéployées. Redéploiement des crédits de fonctionnement, contrainte sur les dépenses d'équipement, coup d'arrêt d'ici à 1988 au recrutement d'agents de l'Etat : toutes ces mesures vont dans le sens d'une nécessaire exemplarité de l'action de l'Etat et sont déjà inscrites dans le projet de loi de finances pour 1984.

De façon générale, le C.E.S. s'interroge sur le financement global des actions qui vont incombent au cours du IX^e Plan aux régions : si l'on est enclin à trouver de nombreux aspects positifs aux intentions des dispositions figurant dans la deuxième loi de Plan lorsqu'on les prend un par un, l'absence de chiffrage global en la matière inspire quelques inquiétudes.

Quant à la lutte contre l'inflation, le projet de deuxième loi de Plan ne prévoit que des actions limitées ; elles sont en retrait par rapport à la première loi de Plan. La politique de tarification du secteur public, et plus généralement la politique des prix, aurait dû trouver des indications plus précises. Mais surtout, il est impératif de parvenir à modérer l'évolution nominale des prix et des revenus. La deuxième loi de Plan, même si elle constitue pour l'essentiel une loi d'exécution, doit afficher en tête de son dispositif la nécessité de la lutte contre l'inflation.

Lors de la présentation de mon rapport au Conseil économique et social, j'avais conclu mon intervention en regrettant l'absence significative, mais voulue, de certains secteurs — commerce, distribution et autres services, y compris ceux qui sont assurés par les professions libérales. Vous aviez promis, monsieur le secrétaire d'Etat, d'en tenir compte. Vous l'avez fait — et nous vous en remercions — en ajoutant dans le

projet soumis à l'Assemblée nationale un chapitre consacré au commerce et aux services. Je regretterai cependant, avec une nuance d'égoïsme, qu'il ne soit pas fait mention des professions libérales : c'est un oubli qui me touche personnellement.

J'avais également émis des doutes sur l'utilité de la création de certaines structures telles que les « boutiques » de droit, de santé ou autres, qui ne correspondent pas à un besoin réel et dont le rôle est mal défini. Cela risque d'entretenir une confusion à propos des engagements pris par les plus hautes autorités de l'Etat sur la pérennité de ces secteurs.

J'avais enfin souligné — et c'est sur cette observation que je conclurai mon propos — que les chefs d'entreprise, engagés comme les autres catégories socio-professionnelles dans le pari volontariste des années à venir, doivent être assurés que leurs efforts pour garantir aux hommes la possibilité de vivre libres et debout seront reconnus et encouragés. (Applaudissements.)

M. le président. Je remercie M. le rapporteur du Conseil économique et social.

Messieurs les huissiers, reconduisez M. le rapporteur du Conseil économique et social.

(M. le rapporteur du Conseil économique et social est reconduit avec le cérémonial d'usage.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, je veux d'abord remercier M. le président Goux d'avoir accepté de remplacer à l'improviste, en tant que rapporteur, M. Dominique Taddei, dont je tiens à souligner la qualité du rapport. Je forme les vœux les plus sincères et les plus amicaux pour que les graves soucis familiaux de M. Taddei s'estompent rapidement.

Dans le long processus d'élaboration du IX^e Plan, l'observateur extérieur peut être surpris par la complexité de la méthode employée pour sa construction.

Il est vrai que le IX^e Plan, projet vivant, a suivi une procédure de préparation originale, notamment marquée, tout au long de ses étapes, par la consultation des partenaires économiques et sociaux au sein de la commission nationale de planification et de multiples commissions ou groupes de travail spécialisés, et par un processus interministériel approfondi de concertation et de décision, auquel ont été associés l'ensemble des ministres.

La confection d'un plan sérieux supposait de multiples opérations. Il fallait tout à la fois définir une stratégie, choisir les priorités et les moyens de la réaliser, enfin prévoir l'exécution de cet ensemble pendant une durée de cinq ans.

Conscient de la difficulté de l'exercice, le Gouvernement en la personne de mon prédécesseur, M. Michel Rocard, vous a proposé dans la loi de réforme de la planification que vous avez discutée et adoptée, trois phases bien distinctes.

Premièrement, une phase d'orientation. Elle s'est achevée sur la promulgation de la première loi de Plan en juillet dernier, qui a fixé les principaux choix.

Deuxièmement, une phase de programmation. Au cours de la présente session du Parlement, elle se déroule à la fois au travers de la discussion de la loi de finances de 1984 et du projet de seconde loi de Plan dont nous entamons la discussion aujourd'hui. Cette articulation Plan-budget constitue la première nouveauté fondamentale du IX^e Plan.

Troisièmement, une phase d'exécution. Elle durera cinq années. Elle est d'abord de la responsabilité de l'Etat, qui doit respecter ses engagements, notamment financiers. Elle est aussi de la responsabilité d'acteurs autonomes, telles les régions et les entreprises, dès lors qu'ils auront signé avec l'Etat un contrat de Plan traduisant l'engagement de deux parties. Et je suis de ceux qui pensent que cette contractualisation est la deuxième nouveauté fondamentale du IX^e Plan.

Mon exposé sera consacré à une présentation générale de ce projet de seconde loi de Plan, selon deux axes : d'une part, ce projet de loi précise la stratégie économique définie par la première loi et en établit la cohérence financière ; d'autre part, il définit les moyens d'exécution des priorités que vous avez approuvées à travers douze programmes prioritaires d'exécution.

Avant d'exposer la stratégie économique et sociale des cinq prochaines années, il faut d'abord examiner les acquis des deux dernières années.

Le profil de l'année 1984 première année d'exécution du Plan, dépend, pour partie, des décisions prises pendant ces deux dernières années par le Gouvernement. Il m'a donc semblé utile, profitant de la publication du rapport d'exécution du Plan intermédiaire, de rappeler le cadre dans lequel va se déployer la stratégie économique du IX^e Plan.

L'exécution du IX^e Plan, à partir de 1984, s'appuie d'abord sur les grandes réformes aujourd'hui acquises : l'élargissement des responsabilités du travailleur ou du citoyen par la décentralisation et l'ouverture de nouveaux droits dans l'entreprise ; l'extension du secteur public. En faisant de ce dernier un des leviers de son développement, la France s'est mieux armée face à la mutation en cours. La période du IX^e Plan verra la traduction progressive de ces réformes.

C'est pourquoi, un des programmes prioritaires du IX^e Plan est consacré à la réussite de la décentralisation. C'est pourquoi, aussi, les contrats de Plan Etat-entreprises publiques seront révisés pour tenir compte des orientations du IX^e Plan. C'est pourquoi, enfin, les nouveaux droits des salariés sont, et seront mis en œuvre, et enrichis par la voie contractuelle.

Nous recusons la vision archaïque qui voudrait opposer la prise en compte de nouvelles technologies et la modernisation de l'appareil industriel au développement de nouvelles responsabilités économiques chez les salariés. Nous sommes intimement persuadés que la liaison entre les deux constitue un élément de réponse à la situation actuelle.

Lors de la parution du rapport Sudreau, j'avais écrit que l'analyse à laquelle il procédait était bonne, mais que ses propositions étaient faibles. Et j'ajoutais que, de toute manière, rien ne serait fait.

Pour notre part, nous avons tenté de remédier à cet archaïsme des structures qui caractérise l'économie de notre pays et constitue l'une des raisons de son retard.

Le contexte économique dans lequel nous nous situons ne doit pas, par ailleurs, être déformé par des polémiques excessives.

La première loi de Plan avait procédé à une analyse lucide des forces et des faiblesses de la France avant de présenter la stratégie globale. Où en sommes-nous ?

La croissance économique a été de 0,4 p. 100 en 1981 et de 2 p. 100 en 1982. La France, contrairement à plusieurs de ses voisins, telle la République fédérale d'Allemagne, a été épargnée par la récession pendant cette période. Je me souviens vous avoir indiqué, lors du débat sur la première loi de Plan, que, malgré la nécessaire modération de la demande des ménages, notre niveau d'activité pourrait être maintenu par la reconquête de parts de marchés internes et externes. Huit mois après, je relève que l'activité économique est restée stable, notamment grâce à un progrès sensible du volume de nos exportations au cours des six derniers mois. Ainsi, la croissance économique connaîtra une évolution légèrement positive cette année.

L'inflation a diminué depuis deux ans, à un rythme cependant inférieur à celui de nos voisins. Ce décalage doit disparaître si nous voulons retrouver une croissance plus forte.

Le rétablissement des échanges extérieurs est bien amorcé, en dépit d'un dollar très élevé, trop élevé. Même si ce résultat est encore fragile, il annonce néanmoins le retour à l'équilibre durable de nos échanges, pour la date que nous avons fixée, à savoir le début de l'année 1985. C'est ainsi — et ce point est très important — que notre balance des opérations courantes est revenue à l'équilibre au troisième trimestre.

Consolider ces premiers résultats suppose que soient rectifiées les faiblesses structurelles de notre appareil industriel, dont les causes sont anciennes. C'est pourquoi il est indispensable de poursuivre avec ténacité la politique de rigueur, mais aussi de modernisation actuellement menée.

Le chômage a été stabilisé depuis juillet 1982. La France est le seul pays dans ce cas. C'est un résultat très positif, même si les chiffres d'offres d'emploi et ceux des licenciements économiques laissent présager — nous ne le nions pas — une année 1984 plus difficile.

Le Gouvernement a ainsi suivi une voie différente de celle choisie par les Etats-Unis et l'Angleterre, qui n'ont pas eu peur de provoquer la récession et la montée du chômage par une politique économique et financière restrictive.

Grâce à ce choix, les dépenses de modernisation auxquelles le IX^e Plan accorde une toute première importance, dans le domaine de l'investissement public, de la formation professionnelle, de l'éducation, de la recherche, ont pu connaître un déve-

loppement rapide. La modernisation, thème central du IX^e Plan, est ainsi amorcée depuis bientôt deux années et demie. Elle l'est notamment par un effort d'investissement du secteur public industriel, qui s'est élevé à 25 milliards de francs en 1982. Il reste à entraîner le secteur privé sur la même voie. Et c'est l'un de nos objectifs pour les cinq ans qui viennent.

Grâce à ce choix, les inégalités les plus criantes, même si elles demeurent trop fortes et sont en même temps une injustice et une faiblesse, ont pu être corrigées. La relance de juin 1981 fut une relance sociale, au sens fort du terme. Elle a bénéficié aux plus modestes, notamment à travers une augmentation des prestations sociales en valeur réelle de 5,1 p. 100 en 1981 et de 7,3 p. 100 en 1982. Elle a permis que le débat social s'éleve en ampleur et en qualité, et que la négociation à tous les niveaux porte sur un champ plus large qu'auparavant.

La stratégie économique du IX^e Plan peut prendre appui sur ces premiers acquis. Elle doit maintenant gagner la confiance d'un nombre plus grand d'agents économiques.

A l'heure actuelle, les premiers résultats obtenus ont permis une meilleure compréhension de cette politique. Même si beaucoup reste à faire, des signes encourageants apparaissent : la lutte contre toutes les formes d'anticipation des revenus en fonction des hausses de prix est accueillie plus favorablement qu'on ne le dit ; nos industriels se sont davantage tournés vers les marchés étrangers dès lors que la demande interne était moins dynamique.

De façon générale, une très grande partie de l'opinion admet la nécessité de l'effort qui lui est demandé.

Le IX^e Plan donne à la politique poursuivie toute sa portée, en l'insérant dans une perspective plus large. Il est la réponse aux interrogations sur le sens profond de cette politique.

La stratégie économique du IX^e Plan intègre, en effet, la politique de rigueur dans un projet de modernisation économique, sociale et culturelle. Il s'agit de construire les bases d'un nouveau développement grâce à des structures économiques et sociales renforcées et modernisées.

Et ce projet de modernisation ne sera pas amorcé après le redressement des équilibres, mais bien en même temps que lui.

En effet, la mutation technologique en cours améliore sans cesse l'efficacité des facteurs de production et change la nature des objets que nous utilisons dans notre vie quotidienne. Elle fait aussi évoluer fortement les qualifications professionnelles, ainsi que l'organisation même du travail.

Pour notre économie ouverte aux grands courants de cette nouvelle révolution industrielle, l'essentiel est de produire mieux, au coût le plus bas possible, afin de répondre aux sollicitations d'une demande française et étrangère en constante évolution.

Pour atteindre cette meilleure productivité, beaucoup de nos faiblesses structurelles doivent être corrigées. Citons pour l'essentiel : l'insuffisance de l'investissement productif, la mauvaise liaison entre la recherche et l'industrie, la faiblesse de notre réseau commercial en France et à l'étranger, l'archaïsme de certaines méthodes d'organisation du travail, lié d'ailleurs au problème général des rapports sociaux dans notre pays, enfin l'inadaptation de nombreuses formations.

Le renforcement de notre appareil productif dans toutes ses dimensions est donc au cœur des priorités du IX^e Plan. La réussite de cet objectif se mesurera à la compétitivité nouvelle de nos produits sur les marchés nationaux et internationaux. Nos capacités de production, parce que modernisées, pourront répondre de façon plus souple à une croissance renouvelée de la consommation intérieure.

Cette stratégie économique clairement affichée, le IX^e Plan la précise, en premier lieu, en établissant une série d'objectifs macro-économiques simples, mais ambitieux.

Ces objectifs, que nous avons élaborés en juin dernier, à la suite d'une discussion approfondie entre le Gouvernement et le Parlement, sont fixés en fonction des résultats obtenus par nos partenaires. Dans une période aussi incertaine, il est exclu, en effet, d'afficher un objectif de croissance de trois, quatre ou cinq points en 1988. Nous ne disposons, dans le moment présent, d'aucun élément sûr qui nous permette de connaître le taux de croissance probable en 1988. En revanche, nous pouvons nous fixer comme ambition de faire mieux que les autres.

Ces objectifs macro-économiques ont été choisis afin que l'on puisse juger du succès de notre entreprise dans ses points les plus stratégiques.

Notre économie devra retrouver un différentiel de croissance positif d'un point par rapport à ses partenaires.

L'écart entre la progression des prix en France et celle constatée chez nos principaux partenaires devra s'annuler le plus rapidement possible.

En fin de période de Plan, nous aurons une relation structurelle comparable à celle de nos principaux partenaires entre la croissance du produit intérieur brut et celle des importations.

L'objectif est également de retrouver en fin de période de Plan le taux d'investissement productif constaté en 1973 par rapport au produit intérieur brut — 12 p. 100 pour l'ensemble des entreprises.

L'ensemble de la politique du Gouvernement aura enfin pour but de continuer à obtenir les meilleurs résultats de la Communauté économique européenne en matière de lutte contre le chômage.

Le projet de seconde loi du IX^e Plan apporte un éclairage nouveau sur les conditions probables d'application de cette stratégie économique. Le rôle du Plan est aussi de procéder à une reconnaissance de la route qu'emprunteront les acteurs économiques et sociaux pendant cinq ans. Le commissariat général du Plan s'y est efforcé en demandant aux services de l'I.N.S.E.E. et de la direction de la prévision de construire deux scénarios d'environnement international, l'un favorable, l'autre défavorable.

Le premier scénario, relativement favorable, suppose une croissance moyenne de 2,4 p. 100 par an chez nos partenaires au cours du IX^e Plan. Le second scénario, plus défavorable, retient l'hypothèse d'une moyenne de croissance de 1,5 p. 100 par an dans l'environnement de la période 1984-1988.

Cet exercice est entouré d'une marge d'incertitude importante. En période de crise et de mutation, les comportements économiques se laissent malaisément enfermer dans un schéma rigide. Ainsi ces deux scénarios ne prétendent pas couvrir tout le champ du possible.

En dépit de ces aléas, le Gouvernement a cependant souhaité établir la cohérence financière de sa stratégie. Dans le projet de deuxième loi de Plan, sont ainsi énoncées les conditions auxquelles la stratégie du IX^e Plan peut être financée, au moyen de la seule épargne nationale et donc sans recours supplémentaire à l'endettement extérieur. Les Français peuvent en effet se demander si le programme ambitieux de modernisation n'excède pas nos moyens et surtout s'il n'est pas en contradiction avec l'objectif de redressement de nos équilibres, lequel implique une maîtrise de nos finances publiques.

Ces exercices prospectifs évaluent les capacités de financement des agents économiques dans les deux hypothèses décrites de l'environnement international et compte tenu des objectifs de la politique économique du Gouvernement, notamment celui, fondamental, de l'équilibre de la balance des opérations courantes dès le début de l'année 1985.

Quels enseignements peut-on tirer de l'examen de ces scénarios? Qu'il est possible de parvenir aux objectifs macro-économiques fixés, si plusieurs conditions sont satisfaites.

Première condition, le redressement de la situation financière des entreprises : il est indispensable au retour à un taux d'investissement comparable à celui de 1973. Depuis cette date, les entreprises ont supporté la plus large part du prélèvement dû aux deux chocs pétroliers.

Il est cependant excessif d'imputer la dégradation de la situation financière des entreprises au seul poids des charges sociales et fiscales. Le coût global de la main d'œuvre se situe dans la moyenne des économies de la C. E. E. Une étude récente du Crédit national a bien montré que le critère de la qualité de la gestion était souvent décisif dans la bonne marche d'une entreprise.

Que chacun prenne ses responsabilités! Il est vrai, et le Président de la République vient de le rappeler, qu'il nous faut maîtriser le poids de ces prélèvements. Nous nous y sommes engagés. Il est vrai aussi, et nous le faisons, qu'il faut mettre l'entreprise au centre du dispositif économique du IX^e Plan. Mais il faut également oser dire, et nous le disons, que dans des situations économiques données, dans un contexte international qui est le même pour des branches d'activités identiques, nous retrouvons aussi des situations très contrastées et que la qualité de gestion joue un rôle déterminant dans la capacité à faire face à cette situation.

Oui, que chacun prenne ses responsabilités, que le Gouvernement prenne les siennes, et que certains entrepreneurs apprennent à faire mieux face à ces difficultés.

Il demeure que la stabilisation des charges inscrite dans le IX^e Plan est une condition nécessaire — je viens de le rappeler — mais non suffisante du redémarrage des investissements.

Il est prévu dans le premier des douze programmes prioritaires que le relais sera assuré, au cours de cette même période, par l'Etat, notamment pour permettre aux entreprises de s'équiper en matériel moderne. Le développement des services aux entreprises, qu'il s'agisse des conseils en gestion, d'études de marché, de diffusion de technologies, est également privilégié.

Deuxième condition : une gestion stricte des finances publiques. L'objectif initial est de financer avec nos propres moyens un ambitieux programme de modernisation. Le Plan est tout à fait dans son rôle en indiquant sur quoi devront être pris les moyens budgétaires nécessaires à cette modernisation.

Troisième condition : une stricte gestion des finances publiques pendant cette période exigera des redéploiements internes au budget de l'Etat. Ceux-ci ne concerneront pas les programmes prioritaires, les dépenses militaires, les dépenses de recherche et d'aide au développement dont le financement est protégé, soit par la loi de Plan, soit par des lois de programmation particulières.

Quatrième condition : la maîtrise des dépenses sociales. Les prestations sociales ont crû de 6,6 p. 100 l'an en volume au cours des dix dernières années. Elles absorbent une part de plus en plus importante de la production intérieure brute : 25,2 p. 100 en 1982, contre 18,7 p. 100 en 1974.

L'équilibre des comptes sociaux est une des conditions de la cohérence financière de notre stratégie. Il est, de plus, indispensable au maintien d'un système de protection sociale auquel les Français sont légitimement attachés.

Je le dis clairement, c'est avoir une grande ambition sociale que de poser comme objectif la recherche de cet équilibre car nous savons pertinemment que, sauf à obtenir ces résultats, déjà beaucoup s'interrogent et certains proposent des réformes qui remettraient en cause ce système de protection auquel, j'y insiste, les Français sont légitimement attachés. Le Gouvernement s'y refuse et s'y refusera, et c'est justement la raison qui lui fait affirmer cette nécessité de retrouver cet équilibre.

La modération des dépenses de santé que l'on constate, pour la première fois, cette année, doit être poursuivie par un effort de rationalisation dont on trouve un certain nombre d'éléments dans le P. P. E. n° 11 : « Moderniser et mieux gérer notre système de santé ». La politique familiale décrite dans le P. P. E. n° 8 est inspirée par le même souci d'efficacité et d'optimisation des dépenses. Ce programme est une réponse, pour la part incombant à la puissance publique, à la baisse inquiétante de la natalité.

Cinquième condition : l'évolution du pouvoir d'achat et de la consommation des ménages. Dans les deux hypothèses décrites, le pouvoir d'achat du salaire par tête, pour les salariés à temps plein, augmenterait à un rythme proche de 1,2 p. 100 l'an en moyenne en cas d'environnement favorable, et de 0,9 p. 100 en cas d'environnement défavorable.

La consommation des ménages progresserait à un rythme ralenti dans un premier temps, pour approcher ou dépasser, selon l'environnement international, 3 p. 100 en fin de période.

De surcroît, le partage entre consommation et épargne doit être restauré en faveur de cette dernière afin de contribuer au financement de l'effort de modernisation.

Nous retrouvons la nécessité de modérer la progression de la consommation des ménages pendant le délai nécessaire au renforcement de nos capacités de production. Une relance prématurée — nous en avons fait l'expérience — profiterait aux autres davantage qu'à nous.

La demande intérieure permettra progressivement de mieux utiliser notre potentiel de production. Encore faut-il que nos entreprises puissent répondre à cet appel. Tel n'a pas été le cas en 1982. C'est pourquoi la progression de la consommation, modérée au début, s'accélérera à mesure que nos entreprises auront modernisé leurs capacités de production.

Répondre à ces cinq conditions, quelles qu'en soient les difficultés, n'est pas contradictoire, bien au contraire, avec l'affirmation que le développement de l'emploi est un axe central du IX^e Plan.

Sans retour à une croissance économique régulière, au cours de la période, la politique de l'emploi que nous développons, ne pourra, à elle seule, éviter une augmentation du chômage inscrite à la fois dans la crise économique présente et dans la mutation technologique dont le premier effet est de supprimer des postes de travail avant d'en créer d'autres.

Est-il possible d'évaluer, à l'heure présente, quel sera le nombre de demandeurs d'emploi ?

Une estimation de ce genre demeure incertaine, d'un strict point de vue économique. Les organismes d'études publics ou privés ont pour tâche, dans une situation donnée, à partir d'un jeu d'hypothèses destiné à couvrir au mieux le champ du possible, de bâtir les projections les plus plausibles, compte tenu de l'environnement international.

Les experts reconnaissent eux-mêmes que certains phénomènes ne sont pas pleinement pris en compte dans les projections économiques qu'ils élaborent. Aucun organisme de prévision n'avait prévu la stabilisation du nombre des demandeurs d'emploi en France à partir de juillet 1982. L'I. N. S. E. E. annonçait, en juin 1983, au moins deux millions deux cent mille demandeurs d'emploi, pour la fin de l'année. Or nous sommes toujours sur la crête des deux millions.

L'opposition conteste la réalité de ces chiffres, en parlant de résultat artificiel.

M. René André et M. Pascal Clément. Oui !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Pourtant, depuis les modifications apportées par M. Mattéoli, alors ministre du travail, la mesure du chômage n'a pas changé : le baromètre est resté le même, il mesure des évolutions.

M. Pascal Clément. Mais par qui est-il interprété ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Si la Communauté économique européenne compte aujourd'hui douze millions de personnes sans emploi, c'est parce que la loi du marché, hors de nos frontières, n'est pas sérieusement contrebalancée par une politique en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et de la réduction du temps de travail. Il y a une différence de situation qui n'a rien d'artificiel entre un jeune en formation et un jeune chômeur, entre un préretraité et un chômeur âgé.

Cette politique de l'emploi nous dispense-t-elle d'une politique de croissance ? Assurément non. La politique de croissance demeure l'objectif fondamental que nous lions étroitement avec la recherche, et je reprends là vos propos, monsieur Chouat, d'une approche micro-économique des problèmes avec la volonté d'apporter le maximum de soutien à la création et à l'innovation d'entreprises.

En ce qui concerne la réduction du temps de travail, je partage entièrement la conception développée dans son rapport par M. Taddei et reprise par M. Chouat : la réduction de la durée du travail des salariés ne se fait pas aux dépens de la compétitivité de l'entreprise dès lors que la durée d'utilisation des équipements est soit maintenue, soit allongée. Cette conception pose des problèmes, quelquefois légitimes, aux partenaires sociaux. Elle est d'une approche difficile. Elle nécessite concertation et réflexion mais c'est aussi l'une des manières indispensables d'aborder ce problème de l'emploi.

D'une certaine manière, le Gouvernement a même pris que ces longueurs d'avance par rapport à la maturation des esprits. L'aide à la réduction du temps de travail bénéficiera d'une enveloppe quinquennale de quinze milliards de francs. Notre objectif, en 1988, est que trois millions de salariés soient concernés par un contrat de solidarité — du type réduction du temps de travail — ce qui devrait se traduire par la création ou le maintien de trois cent mille emplois potentiels. Cette incitation n'est d'ailleurs qu'un des instruments d'une réduction décentralisée de la durée du travail.

J'ajoute, pour confirmer ces objectifs, que des informations récentes sur la campagne engagée montrent que 100 contrats de cette nature ont déjà été signés, qu'ils concernent 100 000 salariés et qu'ils ont créé ou protégé 6 000 emplois. Nous avons donc vérification, sur le terrain, des objectifs que nous nous sommes assignés dans le IX^e Plan.

Le Gouvernement, pendant la période du IX^e Plan, prendra toutes ses responsabilités en appelant l'attention de l'opinion publique sur la nécessité d'un vaste rassemblement des énergies en faveur de l'emploi. La partie se joue, pour l'essentiel, sur le terrain de la négociation sociale.

Un chiffre contenu dans le IX^e Plan mérite d'être souligné : la population active potentielle augmenterait, pendant les cinq prochaines années, de près de 725 000 personnes. Ce chiffre donne la mesure de l'effort à accomplir. Il doit être rappelé sans cesse à l'opinion et à tous les acteurs car le problème qu'il symbolise est de la responsabilité de tous.

A partir du 1^{er} janvier prochain, la France assurera la présidence des Communautés européennes ; elle s'efforcera d'inciter ses partenaires à prendre des initiatives communes en matière d'abaissement de la durée du travail. Les organisations syndicales européennes prennent conscience de l'importance du problème.

C'est ainsi que le président du D.C.B., principal syndicat allemand, que j'ai récemment rencontré, m'a déclaré que la principale revendication de son organisation dans la renégociation des conventions collectives serait, l'année prochaine, la réduction de la durée du travail à trente-cinq heures.

Un vaste champ d'innovation sociale reste ouvert en France. Je demeure convaincu qu'il sera prochainement abordé par l'ensemble des partenaires sociaux.

J'en arrive maintenant au point clé de cette deuxième loi de Plan, l'analyse du contenu et des financements des programmes prioritaires d'exécution.

La stratégie du IX^e Plan, avons-nous dit, est une stratégie de modernisation. Les douze programmes prioritaires d'exécution auraient pu tout aussi bien s'appeler des programmes prioritaires de modernisation. Ils fournissent au thème central du IX^e Plan son contenu concret.

La stratégie du IX^e Plan, avons-nous dit, est une stratégie de formation permanente des enseignants, la multiplication du nombre des robots construits en France, la création de l'école nationale de l'exportation, la création du fonds de soutien à la production audiovisuelle sont autant d'actions précises, organisées dans des ensembles cohérents, pour lesquelles est prévu un financement budgétaire pour la durée du Plan, ainsi que des indicateurs permettant de suivre leur réalisation.

Dans le projet de loi de finances pour 1984, la part consacrée à la réalisation des programmes prioritaires est d'environ soixante milliards de francs, en augmentation de 16 p. 100 par rapport à l'année précédente, tandis que l'augmentation totale des dépenses du budget n'est que de 6,3 p. 100. Cela représente 40 p. 100 des dépenses auxquelles une inflexion peut être apportée. Pendant la période du IX^e Plan, l'effort budgétaire est fixé à 350 milliards de francs constants 1984, soit une augmentation moyenne annuelle de 7 p. 100 en volume entre 1983 et 1988.

L'analyse des dotations consacrées aux programmes prioritaires nous montre mieux encore quel peut être leur apport au grand projet de modernisation mis en œuvre par le IX^e Plan. Ainsi les dépenses d'investissement représentent près de 47 p. 100 du total des programmes prioritaires, alors qu'elles constituent 10 p. 100 du budget de l'Etat.

Vis-à-vis de ces douze programmes, il est évidemment commode de relever ce qui n'y figure pas plutôt que de regarder l'ampleur de l'effort consenti et de juger des choix opérés entre telle ou telle priorité.

L'ensemble a été conçu de façon aussi équilibrée que possible. La projection sociale relève des P.P.E. n^o 8 et n^o 11 : « Assurer un environnement favorable à la famille » et « Moderniser et mieux gérer notre système de santé ».

La modernisation de notre administration fait l'objet des programmes n^o 9 et n^o 12 : « Réussir la décentralisation » et « Améliorer la justice et la sécurité ».

La réalisation de grands objectifs sectoriels, notamment concernant notre indépendance énergétique, trouve sa traduction dans le P.P.E. n^o 5 : « Réduire notre dépendance énergétique », pour lequel une enveloppe quinquennale de quinze milliards de francs est dégagée. Par ailleurs, les grandes composantes de la politique énergétique, qu'il s'agisse du nucléaire, du charbon, du gaz, se trouvent traitées dans un chapitre sectoriel particulier.

C'est dit, ce que j'appellerai le « carré magique » de la modernisation — investissement, formation, recherche, emploi — occupe, au sein des douze programmes prioritaires, une place prépondérante. On ne s'en étonnera pas, compte tenu des orientations du IX^e Plan.

Plus de deux cents milliards de francs seront consacrés à ces différentes actions entre 1984 et 1988.

L'introduction de nouvelles technologies dans l'industrie n'est pas seulement une affaire de moyens. Elle nous oblige à repenser le mode d'utilisation de ces nouvelles technologies, faute de quoi nous nous priverions d'une grande part de ce qu'elles peuvent nous apporter.

Dans cette mesure, le programme prioritaire n° 1, consacré à l'introduction des nouvelles technologies dans l'industrie, développe une action sur trois niveaux : sur l'offre de biens d'équipement ; sur la demande, par le biais, notamment, du fonds industriel de modernisation ; sur la formation du personnel et le développement du conseil aux entreprises.

Le programme prioritaire n° 2, qui bénéficie à lui seul d'une enveloppe de 90 milliards de francs, concourra à cette maîtrise des technologies nouvelles, tout particulièrement à travers la rénovation des enseignements techniques et professionnels et le soutien à l'insertion professionnelle des jeunes.

S'il y avait un doute sur le lien étroit existant entre la stratégie globale de modernisation du IX^e Plan et le contenu des différents programmes prioritaires, la préparation des contrats de Plan entre l'Etat et les régions montre bien que le message a été entendu par les présidents de conseils régionaux, à quelque famille politique qu'ils appartiennent.

En quelques mois, une évolution des esprits s'est dessinée : à l'approche traditionnelle réservant la priorité aux grandes infrastructures et aux équipements collectifs, qu'il faut conserver, c'est évident, s'est substituée une conception nouvelle intégrant également une volonté de développement économique de la région tout à fait conforme à l'esprit du IX^e Plan.

La plupart des actions des programmes prioritaires font l'objet depuis plusieurs mois d'une négociation active entre les commissaires de la République et les présidents de conseils régionaux. J'y participe le plus étroitement possible.

La mise en place de pôles technologiques régionaux, la création de fonds d'aide au conseil aux P.M.E.-P.M.I., l'installation de nouveaux I.U.T., la mise en valeur des ressources agricoles nouvelles et déjà insérées dans de nombreux avant-projets de contrat.

Des actions innovantes sont aussi apparues : la création d'un centre de recherche en agronomie tropicale à Montpellier, d'un centre de communication audiovisuelle à Rennes ; la mise en place d'une action de diffusion de la productique dans la bonneterie en Champagne-Ardenne ; un programme de développement de l'énergie solaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur ; de multiples projets de rénovation des quartiers dégradés.

Dès à présent, nous pouvons affirmer que, pour une très large part, ces contrats se situent dans la perspective de la modernisation des activités productives telle qu'elle se dessine dans le IX^e Plan.

Comme vous le savez, notre choix a été d'utiliser un processus d'aller et retour entre le niveau régional et le niveau national. Lors d'une réunion du comité interministériel d'aménagement du territoire, le 27 juillet dernier, un premier examen des avant-projets de contrat a été opéré. Un premier engagement sur la participation de l'Etat, de plus de 5 milliards de francs pour l'année prochaine, a été décidé.

Une nouvelle réunion du comité interministériel d'aménagement du territoire aura lieu dans le courant du mois de décembre, après lequel débitera la phase ultime de négociation.

A l'occasion de la seconde lecture du projet de loi de Plan à l'Assemblée nationale, je pense que je serai en mesure de donner une information complète sur le déroulement de cette procédure.

En ce qui concerne les interventions économiques des collectivités territoriales, la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions prévoit notamment qu'elles doivent respecter les règles d'aménagement du territoire définies par la loi approuvant le Plan.

Pour le Plan intérimaire, ces règles ont été posées par l'article 4 de la loi du 7 janvier 1982 et précisées par les quatre décrets d'application du 22 septembre 1982. Elles concernent les aides directes ou indirectes à la création ou à l'extension d'activités économiques.

La philosophie de ce système est claire : permettre aux collectivités locales et aux régions d'intervenir largement en matière économique pour le développement de l'emploi sans mettre en cause l'efficacité de la politique d'aménagement du

territoire et sans tomber sous le coup des interdictions du traité de Rome ; vous savez que la Commission de Bruxelles est extrêmement vigilante à cet égard.

Il est beaucoup trop tôt pour tirer un bilan de ce système d'interventions, qui ne s'est mis en place réellement qu'en 1983. Le Gouvernement souhaite donc le reconduire pour le IX^e Plan, sous réserve d'un réexamen éventuel au cours de la troisième année d'exécution du Plan. Cette disposition a été insérée dans le document annexé au présent projet de loi, dans l'introduction du programme prioritaire n° 9. Par là même, les décrets d'application du 22 septembre 1982 sont applicables pendant le IX^e Plan.

Dans le projet de rapport qui vous est aujourd'hui soumis, les mesures prévues pour l'exécution du Plan font du Parlement un acteur important du suivi de cette exécution. En effet, il n'y aurait pas de Plan sans une bonne organisation de son processus d'élaboration mais aussi de son processus d'exécution.

Chaque année, le Parlement examinera, lors de sa session de printemps, un rapport présenté par le Gouvernement sur l'état de l'exécution du IX^e Plan. Ce rapport exposera l'avancement des actions engagées et, en particulier, celui des programmes prioritaires d'exécution. Il rendra compte de l'exécution des contrats de Plan. Il en ira ainsi pour le rapport qui sera présenté à la session de printemps de 1984.

Lors de la session d'automne, un rapport annexé au projet de loi de finances décrira les moyens budgétaires que le Gouvernement propose d'affecter à la réalisation des programmes et des contrats de Plan entre l'Etat et les régions. Nous avons respecté cette procédure dès cette année puisque vous disposez déjà du document décrivant minutieusement les moyens financiers prévus à ce titre dans le budget de 1984.

Mesdames, messieurs les députés, c'est volontairement que j'ai donné à mon intervention la plus grande sobriété. Développer une stratégie cohérente qui soit efficace et s'affirme, dans le même temps, une nécessaire solidarité, ainsi que l'a dit M. Taddei, demande des efforts et des efforts rudes. Même si nous faisons le maximum pour qu'il soit le plus justement réparti, cet effort demeure et pèse. Même si nous faisons le maximum pour réduire les inégalités, celles-ci demeurent très fortes, en particulier devant l'emploi, et pèsent.

Répondre à ces angoisses et à cette interrogation passe par la mobilisation des énergies, des volontés et des moyens. Il n'y a pas d'autre chemin possible. Aucun romantisme dans cette démarche : il faudra, au contraire, beaucoup de ténacité, de continuité et d'apreté, beaucoup de modestie aussi face à l'ampleur des problèmes, beaucoup de volonté et de confiance enfin dans notre capacité à les maîtriser.

Il faut savoir — je rends hommage à M. le commissaire au Plan de l'avoir souligné, de même que je rends hommage au travail de ses services — que le Gouvernement ne fait pas l'impasse sur le coût social de la crise. Nous le vivons douloureusement, quotidiennement. Vouloir sortir de cette crise par le haut, en faisant face à la mutation indispensable, c'est aussi vouloir éviter l'aggravation de ce coût social. Cela, nous le voulons lucidement et nous nous en donnons les moyens. Soyez persuadés, mesdames, messieurs les députés, de notre volonté de les mettre en œuvre.

Plan de l'effort, Plan de l'espoir, Plan de l'unité, avez-vous dit, monsieur Chouat. Nous vivons une situation de crise et de mutation. Faire face à cette crise, maîtriser cette mutation, c'est un enjeu considérable pour notre pays. Si nous n'y parvenons pas, nous verrons s'exacerber les egoïsmes, se renforcer les repliements, non seulement des femmes et des hommes, mais aussi des nations.

L'histoire balbutie souvent et retombe dans les mêmes drames. Nous devons avoir à l'oreille certaines musiques qui nous rappellent d'autres temps que nous espérons révolus. Tel est aussi l'enjeu du IX^e Plan.

Il saura triompher de la complexité de l'organisation qu'il nécessite et de la relative indifférence qui a entouré sa naissance car il apporte des réponses. L'effort considérable accompli par la puissance publique pour s'imposer à elle-même la discipline indispensable et redéployer ses moyens est une raison de se mobiliser et de reprendre espoir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Méhaignerie.

M. Pierre Méhaignerie. Les plans se succèdent, monsieur le secrétaire d'Etat, mais celui-ci hat tous les records d'indifférence. Les exercices de musculation et le jogging pour tous

dont parlait hier, dans un journal du soir, le commissaire au Plan, ne semblent guère soulever l'enthousiasme au sein de l'opinion publique. Peut-être est-ce tout simplement parce qu'on lui a beaucoup trop parlé, hier, de sécurité pour tous, sans risque, sans effort, sans hiérarchie, sans responsabilité, qu'on lui a parlé de droits plus que de devoirs, de loisirs plus que d'efforts.

M. Pascal Clément. Très juste !

M. Pierre Méhaignerie. Un exercice instructif et salutaire consiste à examiner d'abord le bilan d'exécution du Plan intérimaire qui nous régit encore aujourd'hui. Que prévoyait ce Plan ?

Nous devons créer dans les deux ans 400 à 500 000 emplois. Or le nombre des Français au travail a baissé durant cette période de 250 000, passant de 21,6 millions à 21,4 millions, ce qui ne s'était jamais vu depuis vingt ans.

M. Pascal Clément. Voilà les vrais chiffres de l'emploi !

M. Pierre Méhaignerie. Le pouvoir d'achat devait augmenter de 2 p 100 : sa diminution est aujourd'hui une quasi-certitude pour la grande majorité de nos compatriotes.

Nous devons avoir un taux de croissance supérieur à 3 p. 100. Or nous terminerons l'année avec un taux de 0,1 p. 100, inférieur à celui de la plupart de nos partenaires, ce qui ne s'était jamais vu depuis vingt ans !

Au moment où nombre de pays sortent de la crise, nous y enfonçons avec une croissance nulle, avec un différentiel d'inflation qui n'avait jamais été aussi élevé, malgré un sévère contrôle des prix, et avec un endettement international monstrueux.

Voilà les cancrs qui rongent l'avenir et rendent les perspectives inquiétantes. Cet échec du Plan intérimaire aurait dû vous conduire à plus de réalisme et de modestie. Même si nous reconnaissons que votre diagnostic s'est amélioré au cours du temps, cet exercice de planification paraît bien irréal. Votre Plan intérimaire pour la période 1981-1983 pourrait s'appeler : *Suicide économique, mode d'emploi.*

M. Pascal Clément et M. Claude Birraux. Très bien !

M. Parfait Jans. Le suicide économique, c'est vous !

M. Pierre Méhaignerie. A lire le IX^e Plan et à constater l'indifférence qui préside à ses débuts, je crains qu'il ne puisse s'intituler : *Des contradictions insurmontables, ou : Comment désormais éviter le suicide politique.*

M. Pascal Clément. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. Car c'est bien une attitude suicidaire que vous avez adoptée pendant deux ans. Aujourd'hui, avec le IX^e Plan, vous cherchez une sortie de secours. Vous cherchez, certes, dans la bonne direction mais vous mesurez les efforts qu'il faudrait demander et vous reculez devant le prix à payer. C'est pourquoi, faute de voir la réalité en face, vous choisissez des hypothèses politiquement tolérables tout en sachant qu'elles sont économiquement inaccessibles.

Ainsi, à l'automne de 1982, le Gouvernement a présenté à la commission de planification des scénarios économiques pour 1988, que celle-ci a étudiés de manière approfondie ; les partenaires économiques ont pu présenter des observations sur la cohérence des prévisions, dont certaines ont été prises en compte.

Mais tout cela a été bouleversé il y a quelques mois, sous la pression du parti socialiste, et l'on a vu apparaître de nouveaux scénarios qui n'ont pas été soumis à la commission nationale de planification.

M. Pascal Clément. Eh oui !

M. Pierre Méhaignerie. Comme par hasard, ces scénarios sont plus favorables et occultent la contradiction majeure de la politique de M. Mauroy et de M. Delors : comment rétablir l'équilibre de nos comptes extérieurs sans plonger l'économie dans la récession et sans provoquer une forte augmentation du chômage ?

La première des contradictions du IX^e Plan est là : manque de cohérence global.

Par ailleurs, la politique menée depuis deux ans et demi a miné les fondations mêmes de notre économie, rongée par les cancrs de l'endettement public et de la prolifération des entreprises en déficit. Le IX^e Plan refuse de le voir et ne propose donc pas de remède adapté : c'est sa deuxième contradiction.

Parmi les fondations économiques d'un pays, il y a d'abord ses entreprises, celles qui créent des richesses. Vous avez souligné, à juste titre, monsieur le secrétaire d'Etat, que le redressement de la situation financière des entreprises est indispensable. Nous sommes d'accord avec cet objectif. Mais comment l'atteindrez-vous dans un système d'encadrement des prix et en l'absence de toute politique sérieuse en faveur de l'investissement productif ? A propos de l'encadrement des prix, nous avons d'ailleurs noté que M. Fabius se désolidarisait du ministre de l'économie, des finances et du budget.

En ce qui concerne l'encadrement des prix, je ne citerai qu'un seul exemple. Le Gouvernement veut une industrie automobile et une industrie agro-alimentaire prospères, mais il ne comprend pas le ridicule qu'il y a à fixer le prix de vente des produits dans des secteurs qui sont déjà soumis à une forte concurrence internationale.

La France est le seul pays développé dans le monde dont les prix sont fixés autoritairement et arbitrairement par l'administration. Dans ces conditions, il ne peut pas y avoir, monsieur le secrétaire d'Etat, d'entreprises responsables et « libérées ».

M. Edmond Alphandéry. Evidemment !

M. Pierre Méhaignerie. S'agissant de la politique en faveur de l'investissement productif, vous prenez le problème à rebours en multipliant les systèmes d'aide ou en inventant des systèmes fiscaux toujours plus sophistiqués. Mais la question n'est pas là ! L'investissement ne repartira que si la rentabilité des entreprises s'améliore durablement...

M. Edmond Alphandéry. Exact !

M. Pierre Méhaignerie. ... et que si les marges d'autofinancement sont restaurées !

M. Edmond Alphandéry. C'est le fond du problème !

M. Pierre Méhaignerie. Une entreprise rentable a toujours trouvé le moyen d'augmenter ses fonds propres. Il existe en France de nombreux organismes, publics et privés, des particuliers et même des salariés, susceptibles de lui fournir des fonds propres, à condition toutefois qu'elle puisse dégager une rentabilité lui permettant de rémunérer cet apport.

M. Edmond Alphandéry. Et voilà !

M. Pierre Méhaignerie. Deuxième contradiction : le Gouvernement, après avoir installé en grande pompe une « commission mixte des charges » n'a, dans le IX^e Plan, tenu aucun compte des conclusions de celle-ci. Tout au plus, lit-on que « la pression des impôts et des cotisations à la sécurité sociale sera stabilisée ».

M. Edmond Alphandéry. Comment ?

M. Pierre Méhaignerie. Mais pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, présentez-vous aujourd'hui à l'Assemblée un tel objectif de stabilisation qui contredit les engagements solennels et publics du Président de la République ?

M. Pascal Clément. Eh oui !

M. Edmond Alphandéry. Tiens, tiens ! la main dans le sac !

M. Pierre Méhaignerie. Tenez-vous ceux-ci pour inapplicables ? Pensez-vous qu'il s'agit de pure propagande ?

M. Pascal Clément. Eh oui !

M. Pierre Méhaignerie. Sinon, pourquoi ne modifiez-vous pas le Plan pour le mettre en conformité avec les engagements que le Président de la République a pris devant les Français il y a un mois ?

M. Edmond Alphandéry. Eh oui !

M. Pierre Méhaignerie. Nous attendons avec patience votre réponse, et surtout vos actes.

Mais d'ores et déjà, les fondations même de notre développement économique sont atteintes parce que l'environnement économique de nos entreprises s'est dégradé très rapidement et parce

que, au lieu de libérer les entreprises, vous les avez, depuis deux ans, enfermées dans des carcans de plus en plus nombreux.

La troisième contradiction concerne le taux de croissance, l'emploi et le pouvoir d'achat.

Comme le souligne le Conseil économique et social, l'hypothèse retenue par le projet de loi « suppose un véritable bond en avant de notre croissance dans les trois dernières années du Plan. On voit mal dans le projet les modalités de ce changement fondamental de croissance ».

S'agissant de l'emploi, vous avez tout simplement évié toute indication sur son évolution. Pourtant vous savez ce qui va se passer, mais vous ne pouvez pas le dire. D'ailleurs, vous n'avez pas de solution: l'évocation rituelle du partage de l'emploi n'est tout de même pas à la mesure du problème de l'emploi en France pendant la durée du IX^e Plan.

Enfin, vous prévoyez une augmentation annuelle du pouvoir d'achat comprise entre 0,9 et 1,2 p. 100 pendant la durée du IX^e Plan. Mais d'où sortent ces chiffres? Comment le Gouvernement peut-il continuer à raconter ainsi des histoires aux Français?

M. Pascal Clément. Très bien!

M. Pierre Méhaignerie. Comment accroître le pouvoir d'achat avec une croissance nulle, une charge de la dette extérieure considérable, et un alourdissement des dépenses sociales et des dépenses de chômage?

Evidemment, comme cela n'est pas très crédible, vous ajouterez que « les moyennes pourraient recouvrir une plus grande modération en début de période, compensée par une évolution plus soutenue par la suite ». Mais la suite, ce sera après 1986!

La quatrième contradiction est relative aux crédits publics, et j'en viens au cœur même du dispositif de la planification.

Les programmes prioritaires d'exécution représentent environ 8 p. 100 du budget de l'Etat. Pourtant, il y en a douze, divisés eux-mêmes en cinquante sous-programmes! Est-ce bien la peine de les multiplier quand la crédibilité des engagements budgétaires de l'Etat est tombée au-dessous du seuil minimum?

M. Edmond Alphandéry. Eh oui!

M. Pierre Méhaignerie. Je ne prendrai qu'un seul exemple: celui du programme prioritaire d'exécution n° 9: « Réussir la décentralisation ». Quel responsable de conseil général ou de conseil régional ne se souvient pas de ce double coup de force qu'ont constitué pendant deux ans les annulations de plusieurs dizaines de milliards de crédits d'investissement, pratiquées discrétionnairement par le Gouvernement, et ce en violation du vote du Parlement sur la loi de finances? Et l'on voudrait aujourd'hui que nous accordions une quelconque valeur aux engagements budgétaires de l'Etat (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Mais alors, monsieur le secrétaire d'Etat, vous devriez accepter mon amendement prévoyant que « la procédure des annulations de crédits ne sera utilisée que pour procéder aux ajustements techniques strictement indispensables » et non pour pratiquer une prétendue « régulation conjoncturelle » au mépris des droits du Parlement, et plus encore au mépris de la préparation de l'avenir.

M. Edmond Alphandéry. Très bien!

M. Raymond Marcellin. Monsieur Méhaignerie, me permettez-vous de vous interrompre?

M. Pierre Méhaignerie. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. le président. La parole est à M. Marcellin, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Raymond Marcellin. Monsieur Méhaignerie, je vous remercie de me permettre de poser quelques questions au Gouvernement. Je vous signale également que j'approuve entièrement vos propos sur cette deuxième loi de Plan.

M. Paul Chomat. Quel spectacle!

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Il fallait vous inscrire dans la discussion générale, monsieur Marcellin.

M. Jean-Jacques Benetière. En effet.

M. Raymond Marcellin. Monsieur le secrétaire d'Etat, à la page 12 du projet de loi, il est indiqué: « le taux de croissance annuel moyen en volume de l'ensemble des programmes s'élève à 7,1 p. 100 entre 1983 et 1988 ». Le calcul du financement des programmes prioritaires d'exécution est effectué dans un tableau qui figure à la même page. Cela suppose-t-il une revalorisation annuelle de l'ensemble des crédits, afin de tenir compte de l'érosion monétaire?

M. Jean-Jacques Benetière. M. Méhaignerie va vous répondre. Adressez-vous à lui!

M. Raymond Marcellin. Ensuite (*exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes*) aucun programme prioritaire d'exécution ne prévoit une politique maritime, à l'exception d'une phrase ayant trait au développement du trafic portuaire de marchandises et à ses équipements dans le programme prioritaire d'exécution n° 7. Le Gouvernement n'estime-t-il pas nécessaire de prévoir un programme ou un sous-programme concernant l'ensemble de la politique maritime?

L'article 5 de la loi du 2 mars 1982... (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Monsieur Marcellin, je vous indique que la durée de votre intervention sera décomptée du temps de parole accordé à M. Méhaignerie.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien!

M. Paul Chomat. Le procédé utilisé par M. Marcellin est ridicule!

M. Louis Maisonnat. Il intervient parce qu'il y a un petit garçon à la tribune qui a besoin d'aide!

M. le président. Je vous en prie, messieurs!

M. Raymond Marcellin. L'article 5 de la loi du 2 mars 1982, disais-je, prescrit que l'Etat a la responsabilité de la défense de l'emploi. Or le problème des entreprises en difficulté ou en reconversion n'est pratiquement pas abordé dans les programmes prioritaires d'exécution. Quelle est donc la perspective d'évolution de l'emploi au cours du IX^e Plan, telle que le commissariat général du Plan a pu l'évaluer, car aucun chiffre ne figure dans votre Plan?

M. Jean-Jacques Benetière. Vous ne serez pas là quand le Gouvernement vous répondra.

M. Raymond Marcellin. Si, je serai là.

M. Guy-Michel Chauveau. On l'espère!

M. Raymond Marcellin. Enfin, la carte des aides au développement économique établie pour la durée du Plan intérimaire devait être révisée pour le IX^e Plan. Or rien n'apparaît à ce sujet dans le projet de loi. Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous nous indiquer quelle est la procédure suivie pour cette révision et à quelle date elle pourrait aboutir?

Telles étaient mes questions, monsieur le secrétaire d'Etat. Elles ne devraient pas vous gêner.

M. Guy-Michel Chauveau. Je ne sais pas si M. Méhaignerie pourra répondre.

M. Louis Maisonnat. En tout cas, ces questions montrent le bon fonctionnement de votre groupe.

M. Raymond Marcellin. Mes chers collègues, M. Méhaignerie n'a pas à répondre à mes questions et on peut toujours interrompre un orateur avec son autorisation: reportez-vous au règlement.

M. Pierre Méhaignerie. Vous constaterez, monsieur le secrétaire d'Etat, que le cœur de la Bretagne s'exprime de façon unie...

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Une oreillette seulement, pas le cœur tout entier!

M. Pierre Méhaignerie. ... et que les élus bretons au moins s'intéressent au IX^e Plan, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble de votre majorité!

M. Jean-Jacques Benetière. Comptez-vous donc!

M. Guy-Michel Chauveau. Ils sont deux !

M. Paul Chomat. Et ils n'ont même pas pu se mettre d'accord avant la discussion !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur Méhaignerie, me permettez-vous de répondre à M. Marcellin ?

M. Pierre Méhaignerie. Je vous en prie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur Marcellin, après la discussion générale, je répondrai à vos questions, ainsi qu'à celles des différents orateurs — je dis tout de suite à M. Méhaignerie que la plupart de ses critiques me semblent totalement injustifiées.

Cependant, je tiens à vous indiquer que, si les engagements budgétaires de l'Etat sont libellés en francs constants de 1984, cela signifie évidemment qu'ils évolueront en fonction du taux d'inflation, que nous voulons par ailleurs maîtriser. Cela est parfaitement clair.

J'ajoute que nous prévoyons une augmentation chiffrée de ces engagements...

M. Raymond Marcellin. De 7 p. 100 !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ... de 7 p. 100, augmentation adaptée à chacune des priorités et à chaque sous-programme. Je vous avais d'ailleurs répondu en traitant des engagements pluriannuels de l'Etat avec les régions.

S'agissant de la pêche — et je comprends l'intérêt que vous portez à ce sujet, puisque vous êtes breton et que je le suis quelque peu moi aussi — les différents programmes prioritaires d'exécution contiennent, à cet égard, davantage de dispositions que vous ne le pensez. Je vous donnerai une réponse plus détaillée à la fin de la discussion générale, mais je rappelle une fois de plus que nous n'avons pas voulu avoir une approche verticale des problèmes, si bien que les activités maritimes et l'agriculture ne sont pas traitées en tant que telles. Notre souci est de privilégier une approche horizontale, ce qui ne signifie pas pour autant que l'on ne prend pas en compte l'ensemble des problèmes des différents secteurs d'activité.

Monsieur Méhaignerie, je vous remercie de m'avoir permis d'apporter quelques éléments de réponse à M. Marcellin. Cela étant, l'indication que je viens de fournir au sujet des engagements de crédits pour 1984 montre bien la fermeté et la précision des engagements budgétaires de l'Etat.

M. le président. Monsieur Méhaignerie, veuillez poursuivre.

M. Pierre Méhaignerie. Monsieur le secrétaire d'Etat, je m'attarderai un instant sur les programmes prioritaires d'exécution.

Nous savons bien que, à l'heure actuelle, les engagements des contrats de Plan Etat-région ne sont ni plus ni moins qu'une véritable mise aux enchères des crédits de l'Etat.

M. Edmond Alphanéry. Très juste !

M. Pierre Méhaignerie. Je n'ai aucune hostilité de principe à l'égard des engagements pluriannuels de l'Etat : bien au contraire, je pense que c'est une excellente méthode...

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Ah !

M. Pierre Méhaignerie. ... si ces engagements sont crédibles et si la répartition des crédits est équitablement effectuée. Toutefois, il est choquant — je pése mes mots — de voir l'Etat mettre en adjudication, comme il le fait depuis plusieurs mois les crédits d'investissement dont il dispose...

M. Edmond Alphanéry. Très juste !

M. Pierre Méhaignerie. ... en instituant la compétition entre les régions et les départements, et en créant ainsi une situation de concurrence malsaine et indéfendable sur le plan de la morale politique.

M. Edmond Alphanéry. Le renard libre dans le poulailler libre !

M. Guy-Michel Chauveau. Mais non !

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. La leçon a servi !

M. Pierre Méhaignerie. De plus, les régions avaient demandé d'inscrire parmi les priorités le secteur de l'agro-alimentaire. Or le IX^e Plan, dont l'élaboration a été prétendument démocratique, s'est refusé à accorder une place à ce secteur.

M. Pascal Clément. Absolument !

M. Pierre Méhaignerie. Enfin, ce qui est plus grave, cette méthode d'enchevêtrement des responsabilités et des modes de financement, outre sa lourdeur, a pour résultat d'être en totale contradiction avec les lois de décentralisation qui devaient préciser les compétences respectives de l'Etat, des régions et des départements.

M. Jacques Blanc. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. Il y a là une incontestable régression de la liberté d'action de nos collectivités qui devront maintenant financer sur leurs propres crédits des responsabilités d'Etat (applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République) alors que ce dernier ne participera pas à ce qui dépend des départements ou des régions.

De plus, vous le savez parfaitement, les conditions financières de prêts qui sont faites aux collectivités sont telles qu'elles ne pourront éviter d'augmenter leurs impôts de 12 à 15 p. 100 au moins — et encore ne s'agit-il que des chiffres les plus faibles compte tenu du niveau élevé des taux d'intérêt et des reports de responsabilités de l'Etat sur la région — et donc d'en subir l'impopularité.

A cet égard, M. Jean-Pierre Worms a écrit, dans un article assez remarquable paru dans *Libération*, que la situation financière de l'Etat était telle aujourd'hui que la seule solution politique résidait dans le transfert de charges aux collectivités locales pour piéger politiquement les élus de l'opposition et leur faire partager l'impopularité de l'impôt. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Blanc. Exactement !

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Vous applaudissez M. Worms ?

M. Pierre Méhaignerie. C'est un constat que nous pouvons déjà tous faire, à quelque groupe que nous appartenions.

M. Edmond Alphanéry. Il y a des naïfs qui le disent !

M. Pierre Méhaignerie. Il est choquant que dans le domaine de responsabilité dévolu aux collectivités locales tout concours de l'Etat soit supprimé. Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, un point fondamental.

On pourrait encore allonger la liste de ces contradictions. Ainsi, pourquoi le logement n'a-t-il pas droit à un objectif chiffré...

M. Edmond Alphanéry. Tiens, tiens !

M. Fierre Alphanéry. ... alors que la commission nationale de planification avait, à l'unanimité de ses membres, déclaré : « Le souci de satisfaire les besoins de logement et d'éviter l'apparition à terme d'une situation de pénurie nécessiterait un niveau d'activité proche du rythme de 400 000 logements par an ? »

M. Edmond Alphanéry. Eh oui !

M. Pierre Méhaignerie. Enfin, comment ne pas relever la contradiction entre le caractère irréaliste et incantatoire du Plan et son luxe de complications technocratiques ? (*Très bien ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pascal Clément. Absolument !

M. Pierre Méhaignerie. On passe d'une première loi qui comportait six objectifs, quatre moyens, deux conditions et dix grandes actions à une deuxième loi qui, pour appliquer la première, mobilise douze programmes prioritaires d'exécution, quatre grands objectifs, huit approches sectorielles et deux catégories de contrats de Plan !

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Vous voulez vingt-cinq P.P.E. ?

M. Pierre Méhaignerie. Qui peut, dans ce fouillis, se souvenir des objectifs principaux de la puissance publique ?

Oui, monsieur le secrétaire d'Etat, cette loi de Plan est celle des contradictions, parce qu'elle traduit en fait les vôtres : contradiction entre ce qui est en train de se passer réellement dans le pays et ce que vous acceptez de voir : contradiction entre l'effondrement de notre économie, de notre taux de croissance, de notre niveau d'emploi et de vie, et ce que vous aviez promis pour être élus...

M. Pascal Clément et M. Jacques Blanc. Eh oui !

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Le chœur des pleureuses !

M. Pierre Méhaignerie. ... contradiction entre les objectifs que vous voulez atteindre et les moyens dont vous disposez ; contradictions internes de votre politique.

Derrière toutes ces contradictions, il en est une autre, qui les explique et les résume : la contradiction entre votre idéologie et l'économie. C'est très bien d'affirmer la primauté du politique sur l'économique, mais vous avez oublié une condition : pour commander à l'économie, il faut obéir à ses lois. Tout le reste est bavardage, comme l'est le IX^e Plan que vous nous présentez aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

A défaut de l'avoir compris, vous avez vous-mêmes construit depuis deux ans les murs qui vous empêchent d'atteindre vos objectifs : mur de l'endettement, mur de l'inflation, mur des déficits budgétaires, mur du secteur public pléthorique et budgétivore...

M. Edmond Alphandéry. Mur des lamentations !

M. Pierre Méhaignerie. ... mur des réglementations et des statuts qu'il ne fallait surtout pas mettre en place.

Enfin, le plus grave, c'est la perte de confiance des agents économiques, la déception de ceux qui ont été trompés par vos promesses, la démobilisation des plus dynamiques, et, au-delà, le déclin qui menace notre pays. Le plus grand danger que vous aurez désormais à affronter, c'est non seulement le découragement, mais aussi l'indifférence, ainsi qu'en témoigne la discussion de ce IX^e Plan.

J'ai cherché dans ce texte des signes d'espoir. Sans doute trouve-t-on dans certains travaux préparatoires et dans quelques dispositions du projet de loi de bonnes intentions, une vue moins irréaliste que celle du Plan intérimaire, et un début de prise de conscience, mais cela ne suffit pas. Vous avancez à petits pas pour des raisons politiques, mais les événements galopent. C'est moins mal que le Plan intérimaire. Mais c'est trop peu, et c'est trop tard. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Monsieur le secrétaire d'Etat, l'examen de la deuxième loi de Plan et des douze programmes prioritaires d'exécution, sur lesquels le Gouvernement s'engage pour la durée du IX^e Plan, nous conduit à réaffirmer quelques objectifs stratégiques et à préciser nos appréciations sur les moyens proposés, et cela à la lumière des préoccupations majeures de la grande majorité des Français : l'emploi et le pouvoir d'achat.

Aussi me préoccuperaï-je particulièrement de donner au pays les moyens d'assurer la plus haute croissance, de desserrer au maximum la contrainte extérieure et de construire un appareil de production compétitif et cohérent.

Aussi serai-je particulièrement soucieux quant à la place accordée aux hommes, à leur formation, à l'évolution positive de la consommation et du pouvoir d'achat, dans la justice sociale et dans la solidarité, qu'il s'agisse des artisans de la production ou de ceux qui ne peuvent pas participer à celle-ci.

Une politique vigoureuse pour l'emploi passe nécessairement par une gestion sociale du chômage et par la réduction du temps de travail.

A ce titre, le programme prioritaire d'exécution n° 6 présente des orientations qui recueillent tout particulièrement notre accord comme l'amélioration de l'intervention de l'A.N.P.E., de l'A.F.P.A. et des ASSEDIC en faveur des demandeurs d'em-

ploi ; la recherche de formules de préretraites progressives ou de mi-temps d'insertion pour les jeunes ; ou encore une très forte impulsion pour la multiplication d'accords d'entreprises ou de branches pour aller vers une durée hebdomadaire de travail de trente-cinq heures, en tenant compte des aspects sociaux et économiques, c'est-à-dire d'autant plus rapidement que les conditions de travail sont pénibles.

L'intitulé du programme prioritaire d'exécution n° 7 « Mieux vendre en France et à l'étranger » exprime de manière juste la nécessité de contribuer au redressement de nos échanges extérieurs à la fois par une meilleure couverture du marché intérieur et par un développement de nos ventes à l'étranger.

Cependant le « tout à l'exportation » frénétique des derniers gouvernements de la droite nous a valu tellement de soldes d'échanges déficitaires, d'usines cassées et un endettement extérieur si fort que nous craignons que les sous-programmes ne marquent pas assez les actions spécifiques indispensables à la reconquête du marché intérieur.

Certes, une meilleure maîtrise de l'offre est à attendre du dialogue préconisé entre producteurs, distributeurs et utilisateurs ainsi que du renforcement de l'usage des normes.

Cependant, nous souhaitons que des études précises soient engagées sur les entreprises les plus importatrices pour mieux déceler les accords défavorables à notre économie et pour mieux cerner les initiatives industrielles nécessaires afin de pallier les carences de l'offre française.

Le contexte de contraction du marché mondial suppose que tout soit entrepris pour rattraper le « différentiel » du taux de croissance avec nos partenaires.

Les premiers résultats obtenus dans le renforcement de notre capacité concurrentielle nous confortent dans cette voie.

En fait, seule une politique industrielle cohérente, moderne et dynamique peut conduire à une croissance saine et à une amélioration sensible et durable de la situation de l'emploi au cours des prochaines années.

Les programmes prioritaires d'exécution n° 1, 2, 3 ainsi que la troisième partie du projet développent des orientations très favorables à une telle politique.

Il en va ainsi du développement des nouvelles technologies. Néanmoins, je regrette l'insuffisance des prévisions quant aux conséquences qui en résulteront pour l'emploi, les importations, les exportations ou la formation.

Il en va de même pour ce qui est de l'orientation de l'épargne vers les activités productives et de la consolidation des fonds propres des entreprises : mais j'ai le sentiment que nous ne nous sommes pas encore donné les moyens d'exiger un effort partagé des actionnaires ni de maîtriser suffisamment l'évasion du capital vers des placements spéculatifs.

Nous pourrions parler aussi de l'ensemble des mesures destinées à faciliter la modernisation et à renforcer le développement des P.M.I., qui se trouvent manifestement au centre du redressement industriel, ou de la nouvelle loi sur la prévention et les règlements judiciaires des entreprises en difficulté — pour permettre la consultation et l'expression des salariés et pour assurer la sauvegarde du potentiel industriel et des emplois, sans sacrifier les créanciers.

A plusieurs reprises, pour ce qui est des technologies nouvelles, de la recherche et de l'innovation, des industries de communication et des échanges extérieurs, votre projet accorde un rôle déterminant aux entreprises nationales industrielles.

Mes camarades et moi partageons totalement cette appréciation qui confirme le bien-fondé de nos décisions du printemps de 1982 en matière de nationalisation et de notre vote en faveur de la loi de démocratisation du secteur public.

Aussi sommes-nous bien conscients de la nécessité de rétablir l'équilibre financier de ces grands groupes industriels affectés gravement par des pertes, par des frais financiers lourds et par l'endettement consécutif à la gestion du patronat privé et de la droite.

Nous enregistrons avec satisfaction les premiers résultats — ils sont appréciables — déjà obtenus par certains de ces groupes. Cependant, nous tenons ici à exprimer notre crainte que des directives trop brutales ne conduisent de nouveau à faire de la rentabilité financière une règle exclusive de gestion de ces grands groupes publics : ce serait incompatible avec ce que nous attendons d'eux, c'est-à-dire une contribution au renouveau de notre tissu industriel.

Monsieur le secrétaire d'Etat, au risque de me répéter, je veux rappeler une réflexion que nous vous avons formulée en commission des finances : nous ne pensons pas que la mobilisation pour l'industrie puisse s'opérer à partir de la réduction de la consommation au profit de l'investissement.

D'ailleurs, seule une affirmation claire de nos objectifs de justice sociale et de croissance économique, d'accroissement des droits d'expression et d'intervention des salariés peut mobiliser le monde du travail en faveur des objectifs du IX^e Plan. Or cette mobilisation est un enjeu décisif de la bataille que nous livrons ensemble contre la droite et le patronat.

Avant de conclure, je signalerais, car elle devrait faire l'objet d'une préoccupation mieux marquée, une action importante en faveur de l'industrie : c'est celle qui consisterait à rendre les emplois industriels plus attrayants pour la jeunesse et à réduire le nombre des cas où c'est essentiellement la sanction d'un échec scolaire qui est à la base d'une orientation vers l'industrie.

A notre avis, cette action doit être conduite à plusieurs niveaux : non seulement dans le système éducatif, mais dans l'entreprise, par l'accueil des jeunes et par une meilleure adéquation du travail à la qualification. Mais il faut surtout agir sur les rémunérations et les conditions de travail.

En donnant, par la télévision...

M. Michel Barnier. Voilà ! Une télévision aux ordres !

M. Paul Chomat. ... une publicité plus grande à ce projet de deuxième loi de Plan, non seulement au débat mais aussi au contenu du Plan, nous souhaitons que le Gouvernement saisisse l'occasion de souligner que, parmi les objectifs de la gauche, perdure celui d'une télévision au service, d'un côté, de la lutte contre le chômage, de l'autre, du redressement économique, pour le mieux-être des Françaises et des Français.

En affirmant bien haut notre fidélité aux objectifs de croissance et de justice sociale, en opposant un refus résolu aux pressions exercées par le patronat et la droite, pour nous ramener à une politique d'austérité telle que celle que nous avons eu à connaître avant 1981, nous souhaitons que le Gouvernement saisisse l'occasion d'une riposte efficace aux campagnes de dénigrement et de démobilité de la droite. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Barnier.

M. Michel Barnier. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, personnellement, le débat sur la planification m'a toujours paru mériter, et même exiger, à la fois de la sérénité et de l'objectivité : de la dignité, pour toute dire, de la part de tous.

Peut-être aussi devrait-il s'accompagner d'un certain enthousiasme mais sans doute ce vœu est-il le reflet d'une certaine naïveté ou d'un défaut propre à mon âge ? En tout cas, pour la nation tout entière, ce débat offre, à mon sens, une occasion rare, et nécessaire, surtout en période de crise, de réunir, au-delà des revendications ou des surenchères, les partenaires de la vie économique et sociale afin qu'ils cherchent ensemble, et nous avec eux, quel est le plus grand dénominateur commun.

Le Plan ne doit pas toucher à tout, fixer des objectifs pour tout le monde et dans tous les domaines. Il ne le peut plus. Le Plan ne peut définir des objectifs sans déterminer en même temps les moyens financiers de les atteindre. Telle devrait donc être notre ambition commune, au-delà, dirai-je, de la frontière qui sépare l'opposition et la majorité.

Nous voilà dans la quatrième phase, depuis mai 1981, de votre démarche planificatrice. Il y a eu d'abord le Plan intérimaire, dont le moins que je puisse en dire est que n'y figuraient pas certains mots — « rigueur », « austérité », « crise » — que l'on entend si fréquemment aujourd'hui dans les discours de responsables gouvernementaux. Jeudi dernier, monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez remis un premier rapport d'exécution de ce Plan intérimaire, sans nous donner toutefois le temps et les moyens de le juger, de faire le compte des espoirs déçus et des promesses non tenues.

Ensuite, il y a eu la réforme de la planification, puis la première loi de Plan. Nulle part, monsieur le secrétaire d'Etat, à aucun moment, ni dans votre majorité ni peut-être même au Gouvernement, il n'y a eu l'enthousiasme dont j'ai parlé ni

même simplement la volonté de lancer à propos du Plan un grand débat mobilisant les imaginations, suscitant des propositions, une réflexion nationale et l'adhésion populaire.

En vérité, si le Plan socialiste n'est pas un plan populaire, il ne faut sûrement pas, monsieur Chomat, en chercher les raisons dans l'absence de je ne sais quelle campagne de propagande à la télévision : vous pourrez toujours faire de la publicité, bien sûr, et vous en avez déjà fait — nous vous faisons confiance sur ce point !

M. Bruno Bourg-Broc. C'est une publicité qui coûte cher !

M. Michel Barnier. Si le Plan socialiste n'est pas un plan populaire il faut en chercher les raisons dans la politique de discours et d'apparences qui a été trop souvent celle du Gouvernement depuis deux ans et demi.

Les Français, monsieur le secrétaire d'Etat, ne vous croient plus ! D'ailleurs, qui devraient-ils croire ? M. Fabius, qui les a appelés dimanche soir, sur une radio périphérique, à retrousser leurs manches et à travailler plus ? Ou M. Marchais...

M. André Soury. Qu'est-ce qu'il vous a fait encore !

M. Michel Barnier. ... qui assurait, le même jour, qu'une autre politique de l'emploi était possible, rejoignant ainsi, ou précédant, je ne sais plus, la critique de M. Chevènement sur votre action ?

Les Français doivent-ils croire M. Mauroy...

M. Jacques Blanc. Il existe encore ?

M. Michel Barnier. ... version 1981, qui fixait les objectifs de la production charbonnière à 30 millions de tonnes équivalent pétrole, ou M. Mauroy, version 1983 qui décide de fermer des puits de charbon ?

Qui croire ? M. Mitterrand assurant, il y a quelques semaines, que les prélèvements obligatoires avaient atteint un seuil insupportable et qu'il fallait les diminuer, alors que son gouvernement a tout fait, depuis deux ans, pour surcharger la barque fiscale des entreprises ?

Oui, monsieur le secrétaire d'Etat, il y a des raisons au doute, à la déception et au scepticisme — on peut le mesurer ce matin dans ce hémicycle où, sauf erreur de ma part, les membres de l'opposition sont plus nombreux que ceux de votre majorité. *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

M. Jacques Blanc. Comme dans le pays. *(Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)*

M. Bruno Bourg-Broc. Eh oui, le Plan n'intéresse guère la majorité !

M. Michel Barnier. Monsieur le secrétaire d'Etat, quitte à vous surprendre, je dirai que la déception que l'on perçoit jusque dans les rangs de votre majorité n'est pas complètement justifiée, s'agissant du texte dont nous discutons.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Merci, monsieur Barnier !

M. Michel Barnier. Je dois à la vérité d'ajouter que ce texte a évité la caricature du passé : nous ne voyons plus ce trait, que vous aviez brutalement tiré, lors de l'examen du Plan intérimaire, sur les vingt années de V^e République dont nous avons, nous, quelques raisons d'être fiers.

En outre, l'objectivité me conduit à préciser que le document dont nous discutons témoigne d'un effort réel — je l'ai déjà dit en commission des finances — de chiffrage, de « cadrage » avec le budget, tout au moins pour les douze programmes prioritaires, même si, comme mon collègue M. Méhaignerie l'observait précédemment, ces programmes ne représentent au total que 8 p. 100 du budget de la nation.

Mais, décidément, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous voilà loin de la grande ambition planificatrice qui était celle du parti socialiste d'avant mai 1981 ! Il s'agit plutôt d'un effort louable, réel et sincère, sans doute, de préprogrammation sur plusieurs années, une préprogrammation dont nous savons bien qu'elle subira les contraintes et les aléas de votre politique économique — c'est déjà le cas de la recherche, puisque le budget de 1984 ne respecte pas les chiffres, c'est-à-dire les ambitions de la loi d'orientation sur la recherche.

Un plan, quel qu'il soit, un vrai plan, ne vaut que par la politique économique qui le sous-tend. Tout le reste est bavardage. Dans les douze programmes prioritaires, je vois de bonnes intentions et des objectifs que nous approuvons. Nous nous efforcerons d'ailleurs de les préciser par nos amendements en essayant de souligner et de compléter certains engagements, en particulier dans le domaine de l'agriculture qui aurait dû faire l'objet d'un programme prioritaire. Tel était sans doute l'avis de M. Rocard — mais votre majorité semble avoir tiré un trait sur l'agriculture : d'ailleurs, ce matin, M. Porelli a pu exprimer l'avis de la commission de la production et des échanges sans en dire un mot !

M. André Soury. Nous y reviendrons !

M. Michel Noir. Il a parlé du charbon.

M. Michel Barnier. Nous nous efforcerons aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, avec détermination mais sans trop d'espoir, d'introduire dans le Plan l'ambition du pluralisme scolaire.

Vous vous apprêtez à le mettre en cause dans les semaines à venir, mais il reste, n'en doutez pas — en tout cas les Français n'en doutent pas — une des grandes libertés garanties par la V^e République.

Au total, au-delà des douze programmes prioritaires, des discours, des promesses et des intentions, tout dépend de la politique économique : c'est donc à elle que je consacrerai l'essentiel de mon intervention.

Depuis deux ans et demi, vous n'avez jamais cessé de faire référence à des éléments extérieurs pour justifier les mauvais indices économiques. Qu'il s'agisse de l'héritage, de la hausse des taux d'intérêt américains ou de l'envolée du dollar, tous les arguments vous ont été bons pour expliquer le dérapage des prix, l'accroissement de votre déficit commercial ou la montée du chômage.

Or, les uns après les autres, ces arguments sont tombés d'eux-mêmes. L'argument de l'héritage est devenu trop éculé pour rester crédible, les taux d'intérêt américains ont diminué et les effets de la hausse du dollar ont été atténués par la baisse du prix du pétrole.

Au printemps dernier, il vous a donc fallu, malgré votre plan intérimaire, vous rendre à l'évidence que la France était au bord de la faillite : seul un virage à 180 degrés pouvait désormais la tirer d'affaire. C'est ce changement brutal imposé par M. Delors, au lendemain des élections municipales, qui a évité à votre gouvernement de déposer son bilan. Voilà donc le contexte nouveau dans lequel s'engage le IX^e Plan !

En réagissant ainsi, votre gouvernement a-t-il seulement obéi à un instinct de survie ou a-t-il vraiment pris la dimension de la crise ? Si l'on s'en tient aux mesures prises depuis le printemps dernier, il est malheureusement à craindre que la nouvelle orientation de votre politique ne soit qu'une parenthèse dans ce qui paraît être l'amorce d'un véritable déclin de l'industrie française.

Certes, monsieur le secrétaire d'Etat, on doit à l'objectivité de préciser que cette évolution ne date pas d'aujourd'hui, ni même forcément du 10 mai. Néanmoins, elle s'est considérablement accélérée depuis deux ans. En 1982, notre déficit avec la Communauté européenne a doublé ! C'est montrer que la crise de l'industrie française est une crise de compétitivité autant qu'une crise de l'énergie.

Depuis quelques années, l'investissement productif a chuté régulièrement, à tel point qu'il est aujourd'hui inférieur de 10 p. 100 en volume à son niveau de 1973. Mais, depuis deux ans, si l'on en croit les estimations de l'I.N.S.E.E., c'est à un véritable effondrement que nous assistons. Voilà un signe évident que la très grande majorité des chefs d'entreprise ne croient plus à l'avenir de l'industrie française.

Depuis quelques années, la production industrielle est restée parfaitement stable, y compris pendant la période de relance consécutive au 10 mai. Cette situation marque une rupture très nette avec la période précédente puisque, depuis le début de la V^e République, la France avait toujours bénéficié d'un taux de croissance supérieur à celui de ses principaux partenaires du monde industriel. Au moment où, à l'étranger, on annonce la reprise économique — une croissance de 5 p. 100 est envisagée aux Etats-Unis — la France s'apprête ainsi à plonger dans la

récession. Le temps est loin — c'était au début des années 70 — où le Hudson Institute annonçait que la France aurait rejoint l'Allemagne à l'horizon des années 80 !

Quelles sont les causes de cette évolution ?

En premier lieu, la France a sous-estimé l'ampleur de la crise internationale. Dès le premier choc pétrolier, c'est-à-dire dans les années 1973-1974, nos partenaires allemand et japonais ont réagi à l'augmentation du coût de l'énergie par une baisse de leur pouvoir d'achat et par un effort considérable de compétitivité sur les marchés extérieurs. En Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, le redressement est venu plus tard, avec l'accession au pouvoir de Mme Thatcher et de Ronald Reagan. En quelques années, tous ces pays ont donc pris conscience que le monde était entré dans une période de désordre économique profond où seules les nations résolues avaient une chance d'être sauvées.

En France, nous avons malheureusement manqué de clairvoyance. Un certain optimisme des gouvernants, je le reconnais, mais aussi l'aveuglement total d'une opposition qui voulait à n'importe quel prix dénoncer la responsabilité du pouvoir et, enfin, la lassitude d'une opinion qui aspirait à une pause après vingt-cinq ans « sur les sommets » ont conduit à une sorte de consensus pour vivre dans les illusions en espérant que la France surmonterait un jour ses problèmes grâce à l'amélioration du contexte international.

Votre accession au pouvoir a d'ailleurs été révélatrice de cette situation. Relance par la consommation, développement tous azimuts de l'assistance, étatisation généralisée, de l'industrie et du crédit, que vous allez d'ailleurs achever par la loi bancaire, mais aussi de l'éducation et de la médecine : telles ont été les idées-forces d'un gouvernement qui a agi comme s'il était seul au monde.

Dans ce contexte, monsieur le secrétaire d'Etat, comment les chefs d'entreprise pourraient-ils faire preuve de combativité et affirmer une volonté de développement et de conquête des marchés extérieurs ? Quand un gouvernement tourne à ce point le dos à la vérité, la tentation est grande de déposer les armes en attendant des jours meilleurs.

La deuxième cause du déclin industriel tient au fait que notre pays a renoué avec l'inflation. La surinflation française s'explique par trois raisons fondamentales.

D'abord, les Français ont dépensé plus qu'ils n'ont gagné. A aucun moment, ils n'ont eu le sentiment de transférer une partie de leur pouvoir d'achat vers les producteurs de pétrole, à l'image de ce qui s'est passé chez nos partenaires. La politique de relance que vous avez pratiquée au lendemain du 10 mai a démontré par l'absurde les dangers de ce laxisme.

Les divergences de politique monétaire expliquent aussi les écarts de taux d'inflation. En Allemagne, le déficit budgétaire, quel que soit son montant, a toujours été financé en totalité par l'épargne à long terme. En Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, un contrôle extrêmement strict de la masse monétaire a été mis en place. En France, en revanche, la tentation a été plus grande que jamais, sous votre gouvernement, de faire fonctionner la planche à billets dès l'apparition des premières difficultés. Cette année encore, à peine le tiers du déficit public sera financé par de l'épargne longue.

Enfin, comment ne pas mentionner les politiques des revenus ? En Allemagne, les syndicats ont réagi immédiatement à la crise, en négociant avec sagesse, au début de chaque année, des augmentations de salaires modérées. Aux Etats-Unis, l'adaptation a été beaucoup plus brutale, la loi du marché s'imposant spontanément. Ainsi des entreprises ont-elles simultanément réduit les salaires et augmenté la durée du travail. En France, il a fallu attendre l'arrivée de M. Delors pour que la nécessité d'une politique des revenus puisse être évoquée sans levée de boucliers.

Encore la politique actuelle n'est-elle qu'une caricature. Comment obtenir la rigueur des Français quand le Gouvernement donne lui-même l'exemple du laxisme ?

Dans ce contexte, les effets désastreux de l'inflation continueront à se faire sentir, avec la diminution des marges, la chute de l'investissement et une baisse de compétitivité que les « réajustements monétaires », auxquels vous avez déjà recouru par trois fois, ne suffiront pas à compenser. Le général de Gaulle, que le Gouvernement aime tant à citer, considérait l'inflation comme une « drogue qui, par des phases alternées d'agitation et d'euphorie, mène la société à la mort ». Si la France s'engage

à nouveau sur la voie du déclin, c'est, à n'en pas douter, parce qu'elle a insensiblement renoué avec cette drogue qu'est l'inflation.

La troisième cause, sans doute la plus manifeste, du déclin industriel réside dans l'augmentation continue, quasi inexorable, des prélèvements obligatoires qui, selon les statistiques récentes de l'I. N. S. E. E., auraient atteint près de 45 p. 100 dans le courant de l'année 1983. Voilà qui donne une idée du changement considérable intervenu au cours des dernières années. Plus grave encore, on constate qu'au moment où ce glissement spectaculaire se produisait en France le taux des prélèvements obligatoires restait à peu près stable en Allemagne, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et au Japon.

Cette évolution entraîne deux conséquences graves pour notre industrie. Pour les travailleurs, une « démotivation » générale, qu'ils soient artisans, ouvriers, employés ou cadres. Pour les entreprises, un accroissement des charges insupportable compte tenu d'une concurrence internationale si vigoureuse qu'on a pu l'assimiler à une guerre économique.

Sur le premier point, la France court incontestablement le risque de vivre un jour une crise « à l'anglaise ». Les cadres de haut niveau seront tentés de s'expatrier pour aller travailler dans les multinationales américaines et le reste de la population baissera progressivement les bras.

Quant aux charges qui pèsent sur les entreprises, personne n'en conteste plus la réalité. Les prélèvements sociaux qu'elles supportent sont deux fois plus forts qu'en Allemagne et trois fois plus qu'en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et au Japon. A l'évidence, nos entreprises n'affrontent pas leurs concurrentes à armes égales dans la compétition internationale. Faut-il rappeler que, contrairement à une idée aujourd'hui largement répandue dans certains milieux gouvernementaux, les gains de productivité doivent être consacrés à conquérir des parts de marché et non pas à compenser le coût de certaines réformes ?

Face à ce qu'il faut bien appeler le déclin industriel de la France, votre ambition, monsieur le secrétaire d'Etat, devrait être de restaurer la confiance. Sur ce point aussi, M. Mehaugier a tenu l'excellents propos.

Pour redresser la France, les responsables politiques, et d'abord le Gouvernement, doivent changer de discours. Il faut tenir un langage de vérité aux Français et cesser de les entretenir dans le mythe de l'Etat providence, de l'Etat-assistance comme vous le faites. Le salut ne viendra pas d'une assistance tous azimuts de l'Etat, mais d'abord de nous-mêmes. Les Américains, les Anglais, les Allemands, les Japonais et tant d'autres peuples ont compris, au cours des dix dernières années, que dans la compétition économique, ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes.

Cependant, pour que ce message soit reçu, comme il l'a été chez nos partenaires, il faut restaurer la crédibilité de votre pouvoir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières.

Pour redresser la France, il faut limiter son endettement extérieur qui est aujourd'hui si élevé que la charge du remboursement des emprunts doublera d'ici à 1990. Ainsi que l'écrivait en toute objectivité un grand journal du soir, le poids du service de la dette extérieure vous interdit pour longtemps toute politique de relance. C'est la raison pour laquelle j'aurais aimé trouver dans le texte du Plan un tableau prospectif de cet endettement.

Pour redresser la France, le Gouvernement doit également définir une grande politique en faveur de l'investissement. Les chefs d'entreprise ne deviendront des partenaires, comme l'a souhaité le chef de l'Etat, que le jour où ils auront reçu l'assurance que l'armistice recherché par le Gouvernement n'est pas seulement de circonstance. Il faut désormais placer nos chefs d'entreprise au premier rang du combat pour le redressement et, dans cette perspective, prendre une initiative spectaculaire en faveur de l'investissement. Accorder, par exemple, la liberté d'amortissement, à l'image de ce qui existe dans certains pays étrangers, serait un excellent moyen de redonner à nos entreprises le goût d'investir. Parallèlement, des mesures de protection temporaires limitées, comparables à celles qu'appliquent sans fausse pudeur nos partenaires américains, japonais, allemands ou italiens, ainsi que des mesures significatives pour encourager l'exportation devraient permettre à cette action de relance de l'investissement d'être pleinement efficace.

Pour redresser la France, il faut enfin décider une pause en matière de prélèvements obligatoires, avant d'amorcer, dès l'année prochaine, leur réduction. Le groupe du rassemblement pour la République aurait souhaité que l'engagement solennel du chef de l'Etat de diminuer d'un point chaque année les prélèvements obligatoires soit repris dans le texte même du Plan.

M. Michel Noir. Ce n'était qu'un discours !

M. Michel Barnier. Cette orientation implique sans aucun doute une bonne dose de courage politique, puisqu'il faudra sortir la hache au niveau des dépenses, mais il n'est pas douteux non plus qu'un consensus général existe aujourd'hui dans l'opinion publique pour aller dans ce sens. La remise en cause du principe des services votés et l'existence d'un contrôle parlementaire sur le budget de la sécurité sociale sont autant de moyens de donner au Parlement un rôle privilégié en ce domaine.

Ne doutons pas que toutes ces orientations — restauration de la crédibilité du Gouvernement, limitation de l'endettement extérieur, initiatives en faveur de l'investissement, pause en matière de prélèvements obligatoires — se traduiraient rapidement par des effets positifs sur l'inflation et sur la croissance, donc sur l'emploi. Pour arrêter le processus du déclin, il faut en effet, avant tout, redonner confiance aux Français. C'est ce dont ils ont le plus besoin aujourd'hui. C'est, en particulier, l'ambition des propositions avancées par le rassemblement pour la République et par Jacques Chirac depuis quelques semaines.

A plus long terme, d'autres actions de caractère plus structurel seront naturellement nécessaires.

La France a besoin d'une grande politique démographique car, si aucune action n'est entreprise dans ce domaine, nous risquons d'atteindre d'ici à deux ou trois ans, un seuil de quasi-irréversibilité. D'ores et déjà, comment ne pas constater avec tristesse que le nombre des moins de vingt ans est tombé au-dessous de 30 p. 100, alors qu'il se situait encore à 35 p. 100 il y a trois ans ?

La France a besoin de collectivités locales dynamiques, qui jouent pleinement leur rôle dans la modernisation du pays. Mais comment le pourront-elles si leurs budgets sont progressivement et inexorablement absorbés par les charges résultant des nouvelles compétences que l'Etat leur a transférées dans des domaines où, en période de crise, les besoins ne cessent de grandir, qu'il s'agisse du logement, de l'action sociale, de la formation professionnelle ou de l'entretien des collèges et des lycées. Ainsi, au moment même où vous proclamez les vertus de la décentralisation, les communes, les départements et les régions voient leur liberté de manœuvre se réduire sous le poids des charges nouvelles.

Nous serons donc attentifs au sort que vous réserverez à un amendement adopté à l'unanimité par la commission des finances à l'initiative de notre groupe et qui tend à octroyer aux collectivités locales le bénéfice de prêts bonifiés financés sur le surplus de fonds collectés par les Codévi. Ces prêts ne seraient évidemment pas accordés pour tous les investissements — cela irait à l'encontre de la logique du Plan — mais simplement pour les investissements directement productifs, liés à l'économie ou à l'emploi. Vous soutenez les industries et vous encouragez l'innovation : il faut aussi aider les collectivités locales à investir.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Michel Barnier. J'en ai pratiquement terminé, monsieur le président.

La France doit enfin entreprendre une grande action en faveur de la jeunesse. Trop d'espoirs ont été déçus dans ce domaine depuis le 10 mai 1981 ! Comment ne pas être révolté par la publication des dernières statistiques de l'O. C. D. E. qui affirment que la France est, de toutes les nations occidentales — avec l'Italie et l'Espagne — le pays où le taux de chômage des jeunes est le plus élevé : 24 p. 100 ? Ne laissons pas de développer l'amertume dans notre jeunesse, car notre avenir à tous serait alors définitivement compromis.

Est-il naïf de croire, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'au-delà des clivages politiques, une politique de redressement soit encore possible ? N'est-ce pas de la survie de notre pays qu'il s'agit au moment où nous discutons du IX^e Plan ? Si votre gouvernement persistait, comme nous le craignons, à s'enfermer dans

son idéologie et à conduire durablement la France sur la voie du déclin au moment où la plupart de nos partenaires relèvent la tête, il ne fait aucun doute que les échéances électorales venues, en 1986 par exemple, les Français en tireraient la conclusion pour longtemps, comme ils le font au niveau local, dimanche après dimanche.

Cette idéologie, nous en ressentons quotidiennement les effets dans tous les discours, dans tous les actes du Gouvernement et de la majorité. Quand on fera, en 1986, le bilan...

M. Pierre Mauger. Le procès !

M. Michel Barnier. ... de vos cinq années de pouvoir et de gestion socialiste et communiste, je ne suis pas sûr que l'on parlera encore du IX^e Plan, comme on aura oublié depuis longtemps le Plan intermédiaire. Vous aurez, je le crains, beaucoup mieux réussi à planifier la suppression de certaines libertés auxquelles les Français tiennent, dans la presse, dans l'éducation, à la télévision..

M. Michel Noir. Eh oui !

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Piètre polémique!

M. Michel Barnier. ... sans parler de cette loi électorale sur mesure que vous nous préparez. Oui, vous aurez beaucoup mieux réussi cette planification-là que l'entrée de la France dans la troisième révolution industrielle. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1769 définissant les moyens d'exécution du IX^e Plan de développement économique, social et culturel (deuxième loi de Plan) (rapport n° 1833 de M. Dominique Taddei, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1824 de M. Didier Chouat, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1834 de M. Gustave Ansart, au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique.

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.